



SUNCOR ÉNERGIE INC.
Prolongement de la mine de base

RÉSUMÉ DE LA DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE PROJET

Juillet 2020



Cette page est intentionnellement laissée vide

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Suncor Énergie Inc. (Suncor) soumet une proposition pour développer le projet de prolongement de la mine de base (le projet). Toutes les voies plausibles pour gérer les émissions mondiales nécessitent des combustibles fossiles et Suncor considère les sables pétrolifères de calibre mondial du Canada comme un élément clé de l'avenir énergétique pour les prochaines décennies. Suncor s'engage à mettre en œuvre une stratégie de réduction des émissions absolues à long terme à la mesure des ambitions du Canada. Grâce à l'innovation dont elle fait preuve, Suncor peut fournir au monde des sources d'énergie sobres en carbone.

Suncor a investi des milliards de dollars en infrastructures qui créent des produits à valeur ajoutée afin de répondre aux besoins énergétiques des Albertains et des Canadiens. Le projet est nécessaire pour continuer à ajouter de la valeur avec ces infrastructures. Le bitume provenant de ce projet alimentera les unités de valorisation actuelles aux installations de l'usine de base des sables pétrolifères de Suncor (l'usine de base) lorsque nous aurons épuisé les mines actuelles. Le projet est adjacent à l'usine de base et comprend une mine à ciel ouvert et des installations d'extraction. On s'attend à ce que la capacité de production nominale soit de 225 000 barils par jour de bitume de remplacement durant la vie utile du projet estimée à 25 ans.

La demande de projet sera basée sur la meilleure technologie disponible. En parallèle, Suncor évalue de nouvelles technologies, comme l'extraction sans apport d'eau. Les avantages potentiels de ces nouvelles technologies en cours d'évaluation comprennent l'amélioration de la performance opérationnelle, la réduction de l'empreinte globale, l'accélération des délais de remise en état et/ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre associées à l'exploitation. En outre, Suncor cherchera simultanément à réduire ses émissions dans ses autres secteurs d'activité, en utilisant des méthodes qui séquestrent le carbone et produisent des avantages nets.

On s'attend à ce que ce projet génère d'importantes retombées socio-économiques et de grandes occasions pour les communautés autochtones, les communautés locales, la province de l'Alberta et le Canada. Les retombées incluent :

- la génération continue de recettes fiscales et de redevances aux niveaux municipal, provincial et fédéral
- des emplois directs et indirects à l'échelle locale et nationale
- des investissements dans l'innovation et le développement de la technologie

La production devrait soutenir l'exploitation continue des infrastructures actuelles tandis que l'exploitation minière effectue une transition des mines actuelles au projet. Suncor s'engage à travailler avec les organismes de réglementation, les gouvernements, les communautés autochtones et les parties intéressées pour obtenir l'approbation de ce projet, tout en veillant à ce que nous prenions soin les uns des autres et de la planète en vue de respecter les intérêts à long terme du Canada et des Canadiens.

TABLE DES MATIÈRES

	Page n°
INTRODUCTION	1
PARTIE A : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX MIS À JOUR	1
1. LE NOM ET LE TYPE DU PROJET OU SON SECTEUR ET L'EMPLACEMENT PROPOSÉ	1
2. LE NOM DU PROMOTEUR ET SES COORDONNÉES.....	1
PARTIE B : RÉSULTATS DE LA PHASE DE PLANIFICATION	3
3. MOBILISATION ENTREPRISE AUPRÈS D'INSTANCES OU D'AUTRES PARTIES	3
4. MOBILISATION ENTREPRISE AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA.....	5
5. ÉTUDES OU PLANS PERTINENTS POUR LE PROJET	10
6. ÉVALUATIONS STRATÉGIQUES PERTINENTES POUR LE PROJET.....	11
PARTIE C : RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET	12
7. RAISON D'ÊTRE ET NÉCESSITÉ DU PROJET	12
8. DISPOSITIONS DE L'ANNEXE DU <i>RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS CONCRÈTES</i> (LISTE DE PROJETS).....	13
9. ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION, D'EXPLOITATION ET DE DÉSAFFECTATION	13
10. ESTIMATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION MAXIMALE ET DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION	14
11. CALENDRIER PRÉVU DU PROJET.....	17
12. SOLUTIONS DE RECHANGE POTENTIELLES ET SOLUTIONS DE RECHANGE AU PROJET.....	17
PARTIE D : RENSEIGNEMENTS ET CONTEXTE RELATIFS À L'EMPLACEMENT	18
13. COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES	18
14. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET BIOLOGIQUE	18
15. CONTEXTE SANITAIRE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	20
PARTIE E : PARTICIPATION FÉDÉRALE, PROVINCIALE, TERRITORIALE, AUTOCHTONE OU MUNICIPALE ET EFFETS	22
16. AIDE FINANCIÈRE DES AUTORITÉS FÉDÉRALES.....	22
17. TERRITOIRES DOMANIAUX UTILISÉS POUR LE PROJET	22
18. LISTE DES PERMIS, LICENCES OU AUTRES AUTORISATIONS EXIGÉES RELATIVEMENT AUX EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET	22
PARTIE F : EFFETS POTENTIELS DU PROJET	23
19. MODIFICATIONS POTENTIELLES DE COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT AVEC L'AUTORITÉ LÉGISLATIVE DU PARLEMENT	24
20. CHANGEMENTS POTENTIELS À L'ENVIRONNEMENT SUR DES TERRES DOMANIALES ET SUR DES TERRES SITUÉES EN DEHORS DE L'ALBERTA ET DU CANADA.....	25
21. IMPACT SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES – PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL, UTILISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES À DES FINS TRADITIONNELLES, ET RESSOURCES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET PALÉONTOLOGIQUES	25

22.	IMPACT SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES – CONDITIONS SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET SANITAIRES.....	25
23.	ESTIMATION DES ÉMISSIONS POTENTIELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE	26
24.	TYPES DE DÉCHETS ET D'ÉMISSIONS PRODUITS PAR LE PROJET.....	26

LISTE DES FIGURES

		Page n°
Figure 1 :	Emplacement proposé du projet	2
Figure 2 :	Zone de développement proposée du projet avec plan conceptuel	16

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE A Références
- ANNEXE B Abréviations, sigles et glossaire

INTRODUCTION

Ce résumé a été préparé conformément au Guide de préparation d'une description initiale de projet et d'une description détaillée de projet en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (Gouvernement du Canada, 2019a) et à l'Annexe II du guide, qui s'harmonise avec l'Annexe 2 du Règlement sur les renseignements et la gestion des délais. Ce résumé correspond à l'exigence 25 telle qu'elle est énoncée à l'Annexe II du guide. Une liste de références est fournie à l'annexe A. Un glossaire de termes techniques et des définitions d'abréviations et de sigles utilisés dans le présent document sont fournis à l'annexe B.

PARTIE A : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX MIS À JOUR

1. LE NOM ET LE TYPE DU PROJET OU SON SECTEUR ET L'EMPLACEMENT PROPOSÉ

Suncor Énergie Inc. (Suncor) propose de développer le projet de prolongement de la mine de base (le projet) pour soutenir l'approvisionnement en bitume des unités de valorisation existantes à l'usine de base des sables pétrolifères de Suncor (l'usine de base) à mesure que les ressources en bitume exploitable s'épuisent dans les mines actuelles. Le projet comprend une exploitation minière à ciel ouvert fournissant des sables pétrolifères à une nouvelle installation de production de mousse de bitume, à partir de laquelle la mousse de bitume sera acheminée par pipeline aux installations existantes de l'usine de base de Suncor où un traitement supplémentaire sera effectué, y compris la valorisation en divers mélanges de produits destinés au marché. Le projet, qui est adjacent à l'usine de base, est situé au nord de Fort McMurray, en Alberta, dans la municipalité régionale de Wood Buffalo (figure 1). Des détails supplémentaires sur l'emplacement du projet sont fournis à la section 13.

2. LE NOM DU PROMOTEUR ET SES COORDONNÉES

Le nom du promoteur est Suncor Énergie Inc.

Les coordonnées de la personne-ressource pour le projet sont :

Blair Penner

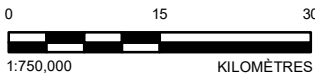
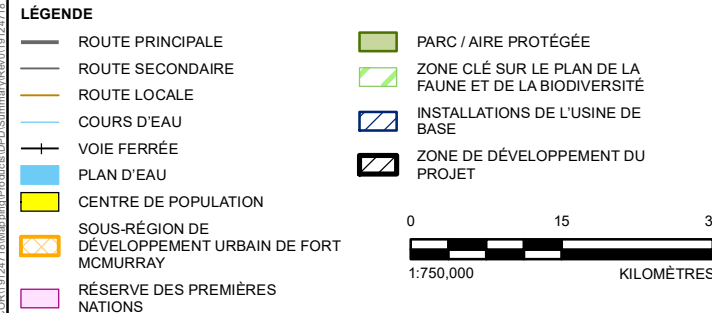
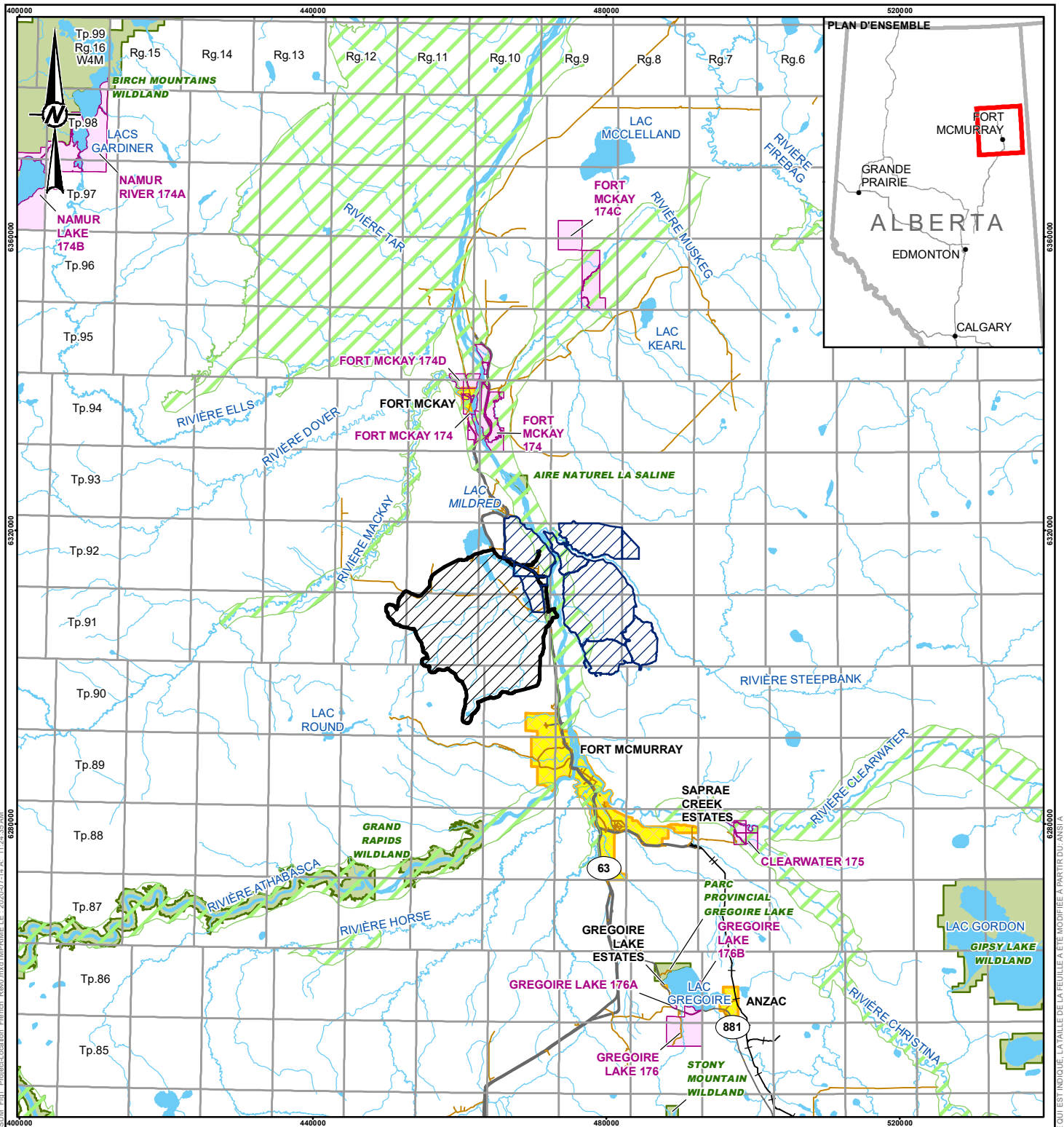
Adresse : C.P. 2844

150 – 6 Avenue SW

Calgary (Alberta) T2P 3E3

Courriel du projet : BaseMineExtension@suncor.com

Numéro de téléphone du projet : 1-855-955-3054



RÉFÉRENCE(S)
 DONNÉES NUMÉRIQUES DE BASE POUR L'ALBERTA OBTENUES DU ALTALIS LTD. © GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA 2020. TOUS DROITS RÉSERVÉS. IHS ENERGY INC. ET DU GEOGRATIS. © MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE CANADA. TOUS DROITS RÉSERVÉS.
 PROJECTION: UTM FUSEAU 12. SYSTÈME DE RÉFÉRENCE GÉODÉSIQUE: NAD 83

PROJET
PROLONGEMENT DE LA MINE DE BASE

TITRE
EMPLACEMENT PROPOSÉ DU PROJET

CLIENT	AAAA-MM-JJ	2020-07-14
	CONÇU	JG
	PRÉPARÉ	PT
	EXAMINÉ	ZG
	APPROUVÉ	JH

NUMÉRO DE PROJET	PHASE	RÉV.	FIGURE
19124718		0	1

SI CETTE MESURE NE CORRESPOND PAS À CE QUI EST INDICÉ, LA TAILLE DE LA FEUILLE A ÉTÉ MODIFIÉE À PARTIR DU ANS/1

PARTIE B : RÉSULTATS DE LA PHASE DE PLANIFICATION

La partie sur les résultats de la phase de planification de la description détaillée de projet dressera un résumé et présentera les résultats de toute mobilisation entreprise avec toute instance ou autre partie ainsi qu'avec les peuples autochtones du Canada. Cette partie comprend la réponse de Suncor au résumé des enjeux qui a été fourni à Suncor par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) en réponse à la description initiale du projet. Cette partie passe également en revue les études, plans ou évaluations stratégiques qui sont pertinents pour le projet.

Suncor reconnaît que la pandémie de COVID-19 présente des défis uniques sur le plan de la mobilisation entreprise auprès des parties intéressées et des communautés autochtones. Suncor a donc adapté ses approches de mobilisation et a maintenant recours au publipostage, à la correspondance électronique individuelle, aux appels et conférences téléphoniques et aux vidéoconférences, lorsque ces moyens de communication sont disponibles. Suncor a également tenu compte des besoins des parties intéressées et des communautés autochtones en collaborant avec l'AEIC afin de prolonger la période de commentaires sur la description initiale du projet de 20 à 60 jours. La période de commentaires a pris fin le 1^{er} mai 2020.

3. MOBILISATION ENTREPRISE AUPRÈS D'INSTANCES OU D'AUTRES PARTIES

La mobilisation entreprise auprès d'instances et d'autres parties s'est poursuivie pendant la préparation de la description détaillée du projet, des interactions ayant eu lieu avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, Pêches et Océans Canada, l'Alberta Energy Regulator, l'Alberta Aboriginal Consultation Office et la municipalité régionale de Wood Buffalo. Ces activités de mobilisation ont inclus des discussions téléphoniques et des réunions en personne pour examiner certaines questions concernant le projet, notamment les suivantes :

- portée du projet, emplacement, calendriers, planification de la mobilisation et processus réglementaires
- discussions concernant l'alignement des processus réglementaires fédéraux et provinciaux
- examen de la description initiale du projet
- discussions sur le contenu de la description détaillée du projet
- prolongation de la période de commentaires sur la description initiale du projet
- discussions concernant la compensation de l'habitat du poisson ainsi que les exigences, les options et les approches de mobilisation connexes
- discussions sur les exigences réglementaires et le travail sur le terrain
- discussions sur la politique du gouvernement de l'Alberta en matière de terres humides
- discussions concernant l'évaluation de la densité de forage de la ressource pour le projet
- soumission de l'évaluation préalable à la consultation à l'Alberta Aboriginal Consultation Office et traitement de celle-ci
- soumission d'un dossier d'information à l'Alberta Aboriginal Consultation Office en vue de son examen

Le résumé des enjeux et les réponses de Suncor à ces enjeux sont fournis à l'annexe C de la description détaillée du projet. Les enjeux soulevés uniquement par des instances et d'autres parties comprennent les suivants (il est à noter que les enjeux soulevés par des instances, d'autres parties et des groupes autochtones sont indiqués dans la liste des enjeux figurant à la section 4) :

- effets potentiels des accidents et des dysfonctionnements sur l'environnement
- clarté sur la prévention des déversements, sur l'état de préparation, sur les mesures et les systèmes d'intervention, sur la capacité de réaction et sur les plans de gestion des situations d'urgence
- clarté sur les solutions de rechange potentielles pour développer le projet

- clarté et détails supplémentaires sur les solutions de rechange au projet
- clarté sur la question de savoir si les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant et les objectifs connexes seront utilisés
- prise en compte des polluants secondaires tels que l'ozone
- production accrue éventuelle d'aérosols organiques secondaires
- effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur les écosystèmes terrestres et aquatiques associés aux modifications de la qualité de l'air et au dépôt de contaminants atmosphériques
- acidification et dépassement des charges critiques des écosystèmes
- contribution du projet à la pollution lumineuse et effets potentiels sur les communautés voisines
- clarté sur la portée des activités incluses dans les estimations annuelles des émissions de gaz à effet de serre pour chaque phase du projet
- clarté sur les technologies et pratiques spécifiques envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du projet
- incidences potentielles du projet sur la capacité à atteindre les objectifs du plan d'action du parc national Wood Buffalo
- incidences potentielles sur les installations de traitement de l'eau potable
- incidences potentielles sur les infrastructures municipales locales et augmentation de la responsabilité financière et environnementale liée au réaménagement du tracé de la route Poplar Creek
- incidences potentielles des changements climatiques sur le projet
- production de poussière de silice et incidences potentielles sur la santé humaine
- effets du projet sur les peuples autochtones, les résidents et les entreprises de la région de Fort McMurray et de Fort McKay en raison des impacts sur l'esthétique visuelle
- génération potentielle d'odeurs et de vapeurs de solvants
- incidences potentielles des particules de gaz d'échappement des moteurs diesel sur la santé
- clarté des plans du promoteur pour assurer le respect de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*
- incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur les oiseaux migrateurs
- mortalité potentielle d'oiseaux migrateurs due au contact avec des substances nocives dans les bassins de résidus ou d'autres plans d'eaux libres contaminées sur le site du projet
- clarté sur les mesures visant à atténuer et à surveiller les effets potentiels sur les oiseaux migrateurs et à y répondre de manière adaptée
- incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur la faune et d'autres espèces en péril en raison de la perte d'habitat, de la perte de superficie et de qualité des couloirs de migration, de la perte de diversité, de changements dans les mouvements des prédateurs, ainsi que de changements potentiels dans la qualité et la quantité des sols susceptibles d'entraîner une réduction de la productivité des sols
- risque de blessures ou de mortalité d'espèces en péril
- incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur les espèces en péril
- prise en compte de toutes les espèces en péril d'oiseaux migrateurs, d'oiseaux non migrateurs et d'animaux terrestres
- incidences potentielles du projet sur la survie et les comportements migratoires de la population de grues blanches
- analyse de l'environnement socio-économique actuel, en tenant compte de la démographie, des conditions socio-économiques et des tendances culturelles, y compris les lois et politiques pertinentes

- inclusion de programmes de surveillance en vue de révéler les inégalités et de concevoir des stratégies d'atténuation en ce qui concerne les effets sur des populations spécifiques
- incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur les quantités de recharge et de décharge des eaux souterraines, les niveaux des eaux souterraines et les interactions entre les eaux souterraines et les eaux de surface
- incidences potentielles des installations de traitement des résidus et des flux d'eaux usées
- incidences potentielles sur le fonctionnement des écosystèmes en raison de la suppression de plans d'eau et de cours d'eau dans la zone du projet

En ce qui concerne un enjeu soulevé par des instances dans le résumé des enjeux, bien que Suncor procédera à des évaluations dans le cadre de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) pour appuyer la demande de projet, en plus de participer aux programmes de surveillance suggérés, Suncor estime que l'établissement et la gestion de ces programmes sont hors de sa responsabilité et de son contrôle. Cette préoccupation nécessite de clarifier davantage les attentes liées à cet énoncé dans le résumé des enjeux :

- inclusion de programmes de surveillance en vue de révéler les inégalités et de concevoir des stratégies d'atténuation en ce qui concerne les effets sur des populations spécifiques

Suncor poursuivra ses activités de mobilisation par le biais de réunions et de mises à jour régulières sur le projet. Suncor recueillera également d'autres commentaires de la part d'instances et d'organismes, ainsi que du public, lors des périodes de consultation publique portant sur le cadre de référence proposé et sur les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.

En plus de cet effort de mobilisation continu, Suncor :

- fournira des renseignements sur le projet par le biais de communiqués de presse, d'annonces à la radio, de publicités et du site web de l'entreprise
- assurera la communication par des envois postaux, des bulletins d'information communautaires et des réunions publiques
- tiendra des discussions au sujet des plans du projet afin d'identifier les enjeux et de chercher à résoudre les préoccupations
- continuera à surveiller les messages reçus à l'adresse électronique du projet et au numéro de téléphone gratuit et à y répondre
- engagera un dialogue pour étudier l'intérêt de la communauté à créer un comité pour les résidents de Parsons Creek afin qu'ils puissent se prononcer sur le projet

4. MOBILISATION ENTREPRISE AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA

Une mobilisation précoce a eu lieu et les groupes autochtones et les trappeurs suivants ont fourni des commentaires lors de la préparation de la description détaillée du projet :

- Première Nation Athabasca Chipewyan
- Nation crie de Bigstone
- Première Nation dénée Chipewyan Prairie
- Conseil de la Nation dénée de Christina River
- Association locale 125 des Métis de Fort Chipewyan
- Première Nation de Fort McKay
- Nation des Métis de Fort McKay
- Première Nation 468 de Fort McMurray

- Association locale 1935 des Métis de Fort McMurray
- Établissement métis de Gift Lake
- Première Nation K'alt'odeeche
- Première Nation crie de Little Red River
- Région 1 de la Métis Nation of Alberta
- Première Nation crie Mikisew
- Association des Métis de Willow Lake

Des informations détaillées sur les particularités de ces activités de mobilisation précoce figurent dans l'annexe D de la description détaillée du projet. Ces activités de mobilisation ont inclus des réunions en personne pour examiner les documents préliminaires, notamment l'emplacement du projet, le type de projet, les renseignements sur le calendrier du projet, les processus et calendriers réglementaires et les possibilités de mobilisation futures. Parmi les sujets et préoccupations soulevés par les groupes autochtones en rapport avec le projet figurent :

- les impacts potentiels sur les plans d'eau, les cours d'eau, la qualité de l'eau et la quantité d'eau pendant l'exploitation et à la fermeture, y compris les impacts potentiels sur l'accès à l'eau et sur la navigation
- les impacts potentiels sur la qualité et la quantité des poissons et sur leur habitat pendant l'exploitation et à la fermeture
- les impacts potentiels sur la faune et l'habitat faunique pendant l'exploitation et à la fermeture
- les impacts potentiels sur les écosystèmes et les zones de récolte, tels que la perte de plantes et de végétation à usage traditionnel et la diminution des populations d'animaux sauvages dans les zones de récolte
- les impacts potentiels sur la qualité de l'air, notamment les odeurs, le bruit et la poussière provenant de l'exploitation
- les impacts potentiels sur le bilan de santé des peuples autochtones et sur la santé des communautés autochtones
- les impacts potentiels sur les communautés, la culture et les ressources patrimoniales autochtones, notamment l'incapacité à pratiquer et à transmettre la culture, les lois, les coutumes et les connaissances autochtones
- les impacts potentiels sur le sentiment de bien-être, d'éloignement, de solitude, d'intimité et de sécurité des communautés autochtones
- les impacts potentiels sur l'esthétique visuelle, notamment la pollution lumineuse
- un accès réduit aux terres pendant les activités de construction, d'exploitation et de remise en état pour que les membres des communautés autochtones puissent exercer leurs droits, tels que la chasse, la pêche, la cueillette et/ou le piégeage
- l'incapacité potentielle de respecter les utilisations prévues des terres à la fermeture
- les effets environnementaux cumulatifs potentiels des projets existants et prévus dans la région
- la réduction des terres disponibles dans la région pour l'exercice des utilisations des terres et des droits traditionnels
- la manière dont le Lower Athabasca Regional Plan (Government of Alberta, 2012) met en équilibre l'activité industrielle et les droits des groupes autochtones
- l'augmentation de la contamination réelle ou perçue des terres et des sources de nourriture, ce qui a un impact sur l'utilisation des terres et sur la consommation d'aliments traditionnels
- l'inclusion d'une zone de résidus externe dans les plans du projet

Le processus d'identification des parties intéressées de Suncor a permis de déterminer un certain nombre de communautés autochtones, en plus de celles énumérées ci-dessus, qui pourraient être touchées par le projet. Au cours de ce processus initial, les communautés autochtones suivantes pourraient être intéressées à participer aux activités de mobilisation liées au projet :

- Association communautaire d'Athabasca Landing (association locale métisse 2010)
- Établissement métis de Buffalo Lake
- Association locale 193 des Métis de Conklin
- Première Nation Deninu K'ue
- Nation crie Driftpile
- Établissement métis d'East Prairie
- Conseil des Métis de Fort Resolution
- Conseil des Métis de Fort Smith
- Conseil des Métis de Gift Lake
- Conseil des Métis de Hay River
- Première Nation de Heart Lake
- Association communautaire des Métis de Lakeland
- Établissement métis de Kikino
- Association locale 1954 des Métis de la région de Touchwood Lake/Big Bay
- Association locale 2002 des Métis de Buffalo Lake
- Association locale 2097 des Métis de Lac La Biche
- Métis Nation of Alberta
- Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest
- Bande/société originale de Fort McMurray/Fort McKay/Bande 175 de Clearwater River
- Communauté métisse de Owl River
- Établissement métis de Peavine
- Trappeur du territoire de piégeage (*Registered Fur Management Area*) TPA 2457
- Première Nation de Salt River
- Première Nation de Smith's Landing

En plus de ceux pour lesquels une mobilisation a déjà été entreprise, plus de quarante trappeurs à l'intérieur ou à proximité de la zone de développement du projet qui pourraient être directement touchés par les activités du projet ont été identifiés par Suncor et ont été informés des activités de développement et des soumissions relatives au projet.

Suncor entretient des partenariats actifs avec les communautés autochtones de Wood Buffalo. À titre de pilier de notre objectif social, la confiance et l'appui de ces communautés autochtones sont importants pour la réussite du développement énergétique. C'est pourquoi Suncor prévoit des activités de mobilisation précoces, à grande échelle et fréquentes pour permettre des discussions opportunes, donner aux communautés autochtones l'occasion d'influencer le projet et permettre aux relations de continuer à évoluer. Suncor poursuivra ses efforts de mobilisation et de consultation auprès des communautés autochtones tout au long du cycle de vie du projet. Les futures activités de mobilisation varieront selon la nature et l'étendue des impacts sur les communautés, les priorités des communautés individuelles et la manière dont les communautés individuelles veulent participer à la mobilisation. Suncor reconnaît que la Couronne a des obligations de consultation des communautés autochtones qui peuvent compléter les pratiques de mobilisation prévues par Suncor.

En plus de cet effort de mobilisation continu, Suncor :

- mettra en œuvre un programme de communication continu en utilisant les traditionnels envois postaux d'informations et de mises à jour sur les projets, combinés à des vidéoconférences et à des conférences téléphoniques pour faire progresser la mobilisation
- fournira des renseignements sur le projet par le biais de communiqués de presse, d'annonces à la radio et du site web de l'entreprise
- assurera la communication par des envois postaux, des bulletins d'information communautaires et des réunions publiques
- tiendra des discussions sur les plans relatifs au projet afin d'identifier les problèmes et de chercher à résoudre les préoccupations
- continuera à surveiller les messages reçus à l'adresse électronique du projet et au numéro de téléphone gratuit et à y répondre

L'annexe C de la description détaillée du projet fournit le résumé complet des enjeux tels qu'ils ont été identifiés par toutes les parties intéressées, y compris les groupes autochtones. Les enjeux soulevés par les groupes autochtones dans le résumé des enjeux, qui s'ajoutent à ceux soulevés au cours des activités de mobilisation décrites ci-dessus, sont notamment les suivants (veuillez noter que ceux marqués d'un « * » ont également été soulevés par des instances et d'autres parties) :

- *incidences potentielles sur la santé et le bien-être des personnes en raison de l'augmentation des niveaux de bruit liés aux activités du projet
- *incidences sur la qualité de l'air et sur la santé et le bien-être des résidents locaux en raison de l'augmentation des émissions fugitives de poussières et des concentrations de particules
- *incidences sur la qualité de l'air, y compris les effets cumulatifs dus aux émissions des principaux contaminants atmosphériques
- *évaluation des émissions de gaz à effet de serre du projet et de leur contribution aux changements climatiques
- *clarté sur les technologies et pratiques spécifiques envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du projet
- *incidences sur les puits de carbone
- description et/ou carte des perturbations terrestres existantes dans la zone et informations sur les plans de remise en état de ces dernières et sur la manière dont ceux-ci s'intègrent au plan de remise en état du projet
- état actuel de la surveillance et des tendances environnementales régionales et locales, y compris la qualité de l'air, de l'eau et des sédiments
- *clarté sur la question de savoir si un examen conjoint du projet sera mené avec le Mackenzie Valley Resource Management Board
- *clarté sur la manière dont les informations issues de l'évaluation environnementale du projet Voyageur South seront prises en compte
- *incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur le parc national Wood Buffalo et sur le delta des rivières de la Paix et Athabasca
- demande qu'en cas de référence au Lower Athabasca Regional Plan, des précisions soient apportées quant aux perspectives autochtones sur le document
- *incidences potentielles sur la qualité de l'eau potable et de l'eau utilisée à des fins récréatives
- *incidences potentielles sur l'économie locale
- *possibilité que le projet entraîne une altération nuisible, une perturbation ou une destruction de l'habitat du poisson ou la mort de poissons
- *incidences potentielles sur les poissons et leur habitat dans Poplar Creek

- incidences potentielles sur des communautés d'invertébrés benthiques
- modifications potentielles de la qualité de l'eau pouvant entraîner une altération des poissons, et effets sur la santé et la productivité des poissons
- *obligation d'effectuer une évaluation des risques pour la santé humaine et une évaluation des incidences sur la santé
- *incidences potentielles sur la santé humaine de la dégradation locale et régionale de la qualité de l'air ambiant en raison du projet
- *clarté sur les processus de consultation et de mobilisation avec les groupes autochtones et les résidents locaux
- nécessité de mener une consultation et une mobilisation significatives et concertées auprès des communautés autochtones
- nécessité d'une cogestion et d'une collaboration positive entre les groupes autochtones et le promoteur
- nécessité de mener une consultation et une mobilisation auprès des communautés autochtones en suivant des protocoles de consultation appropriés
- nécessité d'études sur les utilisations traditionnelles pour compléter les études des promoteurs
- nécessité de donner aux communautés autochtones la capacité de soutenir des évaluations des impacts culturels propres à la communauté et au projet
- prise en compte des rapports et études existants, le cas échéant
- incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur la culture des peuples autochtones, les liens avec la terre et l'interconnexion avec l'écosystème
- incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur la biodiversité et sur les espèces d'importance culturelle pour les peuples autochtones
- *incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur la santé des populations autochtones par la consommation ou l'utilisation d'aliments traditionnels et de plantes médicinales
- incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur la santé mentale et la culture des peuples et communautés autochtones
- impacts potentiels du projet et impacts cumulatifs sur les droits des Autochtones ou sur les droits issus de traités
- nécessité d'un développement collaboratif et d'une compréhension commune des méthodologies utilisées pour évaluer les impacts sur les droits et sur la mobilisation des Autochtones dans le cadre de l'élaboration de mesures d'atténuation et d'accommodement
- demande que l'Agence entreprenne une évaluation régionale axée sur les effets cumulatifs et la durabilité, les résultats attendus étant des actions concrètes et des plans visant à gérer les effets cumulatifs et la durabilité et à prévoir des accommodements en cas d'impacts sur les droits
- clarté sur les possibilités d'emploi et de formation pour les Autochtones, y compris les femmes et les jeunes
- incidences du projet et effets cumulatifs sur les conditions sociales et économiques des Autochtones
- incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur l'infrastructure et les communautés autochtones en raison de l'afflux de travailleurs venant de l'extérieur de la région
- incidences du projet et effets cumulatifs sur les structures, sites ou objets ayant une importance historique, archéologique et paléontologique pour les peuples autochtones
- *incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur la fonction des terres humides, sur la perte directe de terres humides et sur la qualité de l'habitat des terres humides, et effets résiduels
- incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur la navigation et la sécurité sur la rivière Athabasca

- *incidences potentielles du projet et effets cumulatifs associés aux résidus et à la gestion des résidus
- *incidences potentielles du projet et effets cumulatifs liés à une perturbation accrue des terres, et clarté sur le plan de remise en état proposé pour le projet
- *description des incertitudes concernant le succès de la remise en état régionale pour le projet et les projets connexes
- clarté sur la question de savoir si le plan de remise en état de la mine de base actuelle utilisera les stratégies, les technologies et les calendriers les plus récents
- clarté sur la question de savoir si des poches intactes de forêt boréale saine dans la zone du projet seront préservées pour l'habitat de la faune et de la flore et pour soutenir la remise en état future
- incidences potentielles sur la viabilité future et l'utilisation de la zone du projet à des fins traditionnelles
- *incidences potentielles sur les ressources forestières, y compris les effets cumulatifs, en raison de l'incidence du projet sur l'hydrologie des bassins versants de surface environnants
- *impacts positifs et négatifs du projet sur divers groupes de personnes et tout au long du cycle de vie du projet
- *incidences potentielles du projet et effets cumulatifs sur la qualité des eaux souterraines et de surface dus aux dépôts de poussière dans les plans d'eau et à l'érosion des sols
- *altérations potentielles de la nappe phréatique et de l'élévation des eaux souterraines dues à la dépressurisation de l'aquifère basal
- *effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur le débit et le niveau des cours d'eau, ainsi que sur la qualité des sédiments dans les milieux récepteurs en raison de l'excavation et de la perte des réservoirs de Beaver Creek et Poplar Creek

Suncor estime que deux enjeux soulevés par les peuples autochtones dans le résumé des enjeux ne devraient pas être inclus dans la portée de l'examen. Ces enjeux sont les suivants :

- clarté sur la question de savoir si un examen conjoint du projet sera mené avec le Mackenzie Valley Resource Management Board pour évaluer les effets transfrontaliers potentiels sur la qualité et la quantité de l'eau dans les Territoires du Nord-Ouest. Suncor note que ce type d'évaluation n'a pas été réalisé pour d'autres projets de sables pétrolifères et estime que l'examen du projet par l'Agence et l'Alberta Energy Regulator est suffisant.
- demande que l'Agence entreprenne une évaluation régionale axée sur les effets cumulatifs et la durabilité, les résultats attendus étant des actions concrètes et des plans visant à gérer les effets cumulatifs et la durabilité et à prévoir des accommodements en cas d'impacts sur les droits. Une évaluation régionale fédérale est un processus distinct en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Une telle évaluation ne devrait pas être entreprise dans le cadre d'un examen du projet.

5. ÉTUDES OU PLANS PERTINENTS POUR LE PROJET

Le projet est situé dans la région des sables pétrolifères de l'Athabasca, une région où plusieurs développements ont fait l'objet d'un examen réglementaire provincial ou conjoint fédéral-provincial. Chacun des développements examinés a fourni des informations sur les conditions environnementales dans le nord-est de l'Alberta. Suncor a proposé en 2007 de développer le projet Voyageur South dans la même zone générale que le projet. La demande pour Voyageur South a ensuite été retirée par Suncor; cependant, les données recueillies dans le cadre de la collecte d'informations de base pour la zone de développement sont pertinentes et seront utilisées pour le projet.

D'autres informations environnementales sur la région des sables pétrolifères de l'Athabasca sont disponibles à partir d'études environnementales historiques ainsi que de plusieurs programmes de surveillance environnementale en cours dans la zone de développement proposée. D'autres politiques, plans et connaissances en matière d'environnement sont disponibles auprès des gouvernements fédéral et provinciaux et grâce à l'apport de groupes autochtones régionaux. En outre, des groupes autochtones ont élaboré des rapports qui concernent la région des sables pétrolifères. Ces rapports, lorsqu'ils sont disponibles, peuvent être pertinents pour le projet.

Le Lower Athabasca Regional Plan 2012 – 2022 (LARP – Government of Alberta, 2012) a défini des orientations stratégiques pour la région sur une période de dix ans, notamment le développement responsable des ressources en sables pétrolifères. Comme indiqué dans le LARP (Government of Alberta, 2012, page 23), « La vision décrit un état futur souhaité pour le Bas-Athabasca dans lequel les diverses occasions économiques de la région sont équilibrées avec des considérations sociales et environnementales en utilisant une approche de gestion cumulative. La gestion des effets cumulatifs se concentre sur l'obtention de résultats, la compréhension de l'effet des multiples pressions liées au développement (nouvelles et existantes), l'évaluation des risques et le travail collaboratif avec une responsabilité partagée pour l'action et une meilleure intégration des considérations économiques et sociales ».

En 2014, un comité de révision a été créé en vertu de l'*Alberta Land Stewardship Act* pour examiner le LARP à la suite de demandes d'examen présentées par des groupes autochtones, notamment la Première Nation Athabasca Chipewyan, la Première Nation crie Mikisew, les Premières Nations de Cold Lake, la Nation crie d'Onion Lake, la Première Nation de Fort McKay, la Nation métisse de Fort McKay et la Première Nation dénée Chipewyan Prairie. Un rapport qui décrit les conclusions du comité de révision a été publié en 2015.

Le gouvernement de l'Alberta a également élaboré un plan, le Climate Leadership Plan (Government of Alberta, 2018), qui décrit les initiatives en matière de climat. Les connaissances écologiques traditionnelles régionales concernant le débit et les niveaux d'eau de la rivière Athabasca ont été compilées dans la région des sables pétrolifères de l'Athabasca par la Première Nation Athabasca Chipewyan et la Première Nation crie Mikisew (p. ex., Chandler et al., 2010).

Lors de la préparation de la description détaillée du projet, Suncor a communiqué avec l'AEIC pour savoir si une évaluation régionale pertinente pour le projet existait ou était prévue. Selon les informations reçues de l'AEIC, aucune évaluation régionale de ce type n'a été préparée ou est en cours de préparation.

6. ÉVALUATIONS STRATÉGIQUES PERTINENTES POUR LE PROJET

La région des sables pétrolifères de l'Athabasca n'a, en général, pas fait l'objet d'une évaluation stratégique fédérale. Toutefois, Suncor a connaissance de deux évaluations fédérales pertinentes pour le projet. La première est l'évaluation environnementale stratégique du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo (IEC 2018); et la seconde est la version préliminaire de l'évaluation stratégique des changements climatiques (Gouvernement du Canada, 2019b), qui s'appliquera aux projets qui font l'objet d'une évaluation fédérale des incidences en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Le plan d'action du parc national Wood Buffalo (Parcs Canada, 2019), qui s'inspire de l'évaluation environnementale stratégique pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo (IEC 2018), exige que la valeur universelle exceptionnelle du parc national Wood Buffalo soit prise en compte dans les évaluations environnementales lorsque des impacts spécifiques ou cumulatifs potentiels peuvent survenir dans le parc national Wood Buffalo, y compris dans le delta des rivières de la Paix et Athabasca. L'évaluation d'impact du projet comprendra l'examen des effets potentiels du projet et des effets cumulatifs sur le parc national Wood Buffalo et sur le delta des rivières de la Paix et Athabasca.

La version préliminaire de l'évaluation stratégique des changements climatiques fournit une approche permettant de quantifier les émissions de gaz à effet de serre des projets, notamment :

- en décrivant l'approche à utiliser pour estimer les émissions de gaz à effet de serre nettes et en amont
- en précisant que les émissions en aval ne seront pas évaluées
- en expliquant comment les émissions évitées et les mécanismes de compensation des gaz à effet de serre doivent être pris en compte dans les estimations des émissions de gaz à effet de serre

En préparant la description détaillée du projet, Suncor a communiqué avec l'AEIC pour savoir si d'autres évaluations stratégiques pertinentes pour le projet existaient ou étaient prévues. Selon les informations reçues de l'AEIC, aucune évaluation stratégique de ce type concernant le projet n'a été préparée ou est en cours de préparation.

PARTIE C : RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

7. RAISON D'ÊTRE ET NÉCESSITÉ DU PROJET

La raison d'être du projet est de maintenir l'approvisionnement en bitume des unités de valorisation existantes à l'usine de base de Suncor lorsque la ressource en bitume exploitable sera épuisée. La production de mousse de bitume issue du projet est nécessaire en 2030 pour assurer la sécurité et la stabilité des activités de valorisation pendant la phase de transition de la production à partir de l'usine de base.

Le projet est nécessaire pour :

- réaliser la valeur d'une ressource pétrolière stratégique produite de manière responsable, qui contribue à répondre aux besoins énergétiques mondiaux actuels et assure la sécurité énergétique du Canada
- maintenir les retombées socio-économiques et l'emploi
- soutenir la vision de Ressources naturelles Canada qui consiste à « améliorer la qualité de vie des Canadiens en créant un avantage durable dans le secteur des ressources » (site web de Ressources naturelles Canada [<https://www.nrcan.gc.ca/nrcan/about-us/10838>] consulté le 9 janvier 2020)

Les avantages potentiels du projet sont notamment les suivants :

- poursuivre l'utilisation des installations de traitement de sables pétrolifères existantes à l'usine de base
- créer de la valeur à partir des ressources en sables pétrolifères du Canada, à proximité des installations et des infrastructures existantes de Suncor
- générer des retombées et des possibilités socio-économiques importantes pour les communautés autochtones, les communautés locales, la province de l'Alberta et le Canada, notamment en continuant à générer des recettes fiscales et des redevances au niveau municipal, provincial et fédéral, à créer des emplois directs au niveau local et national, ainsi qu'à créer des retombées économiques et des emplois indirects et induits à l'échelle provinciale et nationale
- favoriser les possibilités de mise en œuvre d'innovations en cours de développement et permettre un investissement continu dans la recherche et le développement
- fournir des revenus stables qui peuvent être réinvestis dans des actifs qui soutiennent la transformation de l'économie énergétique mondiale
- créer de la valeur pour les actionnaires de Suncor
- satisfaire au mandat de l'Alberta Energy Regulator qui consiste à assurer une exploitation sûre, efficace, ordonnée et respectueuse de l'environnement des ressources en pétrole, en sables pétrolifères, en gaz naturel et en charbon tout au long de leur cycle de vie (site web de l'Alberta Energy Regulator [<https://www.aer.ca/providing-information/about-the-aer/who-we-are>] consulté le 9 janvier 2020)

8. DISPOSITIONS DE L'ANNEXE DU RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS CONCRÈTES (LISTE DE PROJETS)

La disposition pertinente, l'article 25 de l'Annexe 2, du *Règlement sur les activités concrètes* est la suivante :

« L'agrandissement d'une mine de sables bitumineux existante qui entraînerait une augmentation de l'aire d'exploitation minière de 50 % ou plus, dans le cas où la capacité de production totale de bitume de la mine serait, après l'agrandissement, de 10 000 m³/jour ou plus. »

La zone de développement des exploitations minières existantes est d'environ 23 000 hectares. La zone de développement du projet devrait être d'environ 30 000 hectares, ce qui représente une augmentation de la zone d'exploitation minière supérieure à 50 %. Le projet n'augmentera pas la capacité totale de production de bitume. La production totale est actuellement supérieure à 10 000 mètres cubes par jour.

Dans la description initiale du projet, le terme « zone de développement » ne prenait en compte que l'empreinte de perturbation du projet, soit l'équivalent d'environ 20 000 hectares. Le terme « zone de développement du projet » utilisé dans ce document considère à la fois l'empreinte de perturbation du projet et la zone tampon correspondante. Ainsi, la zone de développement du projet est passée d'environ 20 000 hectares à environ 30 000 hectares depuis la description initiale du projet. Les raisons de cette augmentation sont notamment les suivantes :

- les zones situées entre les fossés de dérivation de l'eau prévus associés au projet et l'empreinte de perturbation du projet ont été incluses dans la zone de développement, ce qui permet de prendre en compte les effets directs et indirects sur ces zones – cela représente un ajout d'environ 4 000 hectares
- une zone tampon de 500 mètres a été ajoutée à l'empreinte de perturbation prévue du projet pour tenir compte des ajustements potentiels qui pourraient se produire à mesure que la conception du projet se poursuit – cela représente un ajout d'environ 6 000 hectares

9. ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION, D'EXPLOITATION ET DE DÉSAFFECTATION

Les principales activités du projet comprennent l'exploitation des sables pétrolifères, la production de mousse de bitume, la gestion des résidus et les activités de remise en état. La description détaillée du projet décrit les procédés d'exploitation minière et d'extraction des sables pétrolifères, de gestion des résidus et de remise en état des terres, en fournissant un contexte pour les infrastructures, les structures et les travaux physiques pendant les phases de construction, d'exploitation et de désaffectation. Le plan d'intervention d'urgence actuel de l'usine de base sera modifié ou adopté pour les phases de construction, d'exploitation et de désaffectation du projet.

Le projet s'intégrera aux services d'eau, d'électricité, de chaleur et de combustible existants et utilisera les installations d'extraction secondaire et de valorisation approuvées situées à l'usine de base. Les infrastructures associées au projet comprennent les bâtiments du site de l'usine, les infrastructures minières et les infrastructures linéaires connexes. Le projet comprendra des bâtiments destinés à accueillir le personnel direct et les services de soutien sur l'empreinte du projet. Les services de maintenance et d'urgence disposeront d'installations sur l'empreinte du projet destinées à fournir la plupart des services de soutien nécessaires. Certains services de soutien existants pourraient rester situés à l'usine de base. Les infrastructures, structures et ouvrages physiques existants qui seront exploités en association avec le projet sont décrits dans la description détaillée du projet.

L'accès au projet pendant la construction se fera par la route AOSTRA existante et le viaduc de la route 63 jusqu'à ce que la route d'accès permanente soit construite. Des plans seront élaborés au fur et à mesure de l'avancement de la demande pour répondre aux besoins en matière d'échéancier et de relocalisation d'infrastructures de tiers. Pour toute infrastructure de tiers supplémentaire qui pourrait être nécessaire, Suncor fera des demandes spécifiques en vertu de la législation pertinente avant la construction du projet.

La désaffectation comprend l'enlèvement des installations et la remise en état finale du site du projet.

10. ESTIMATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION MAXIMALE ET DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION

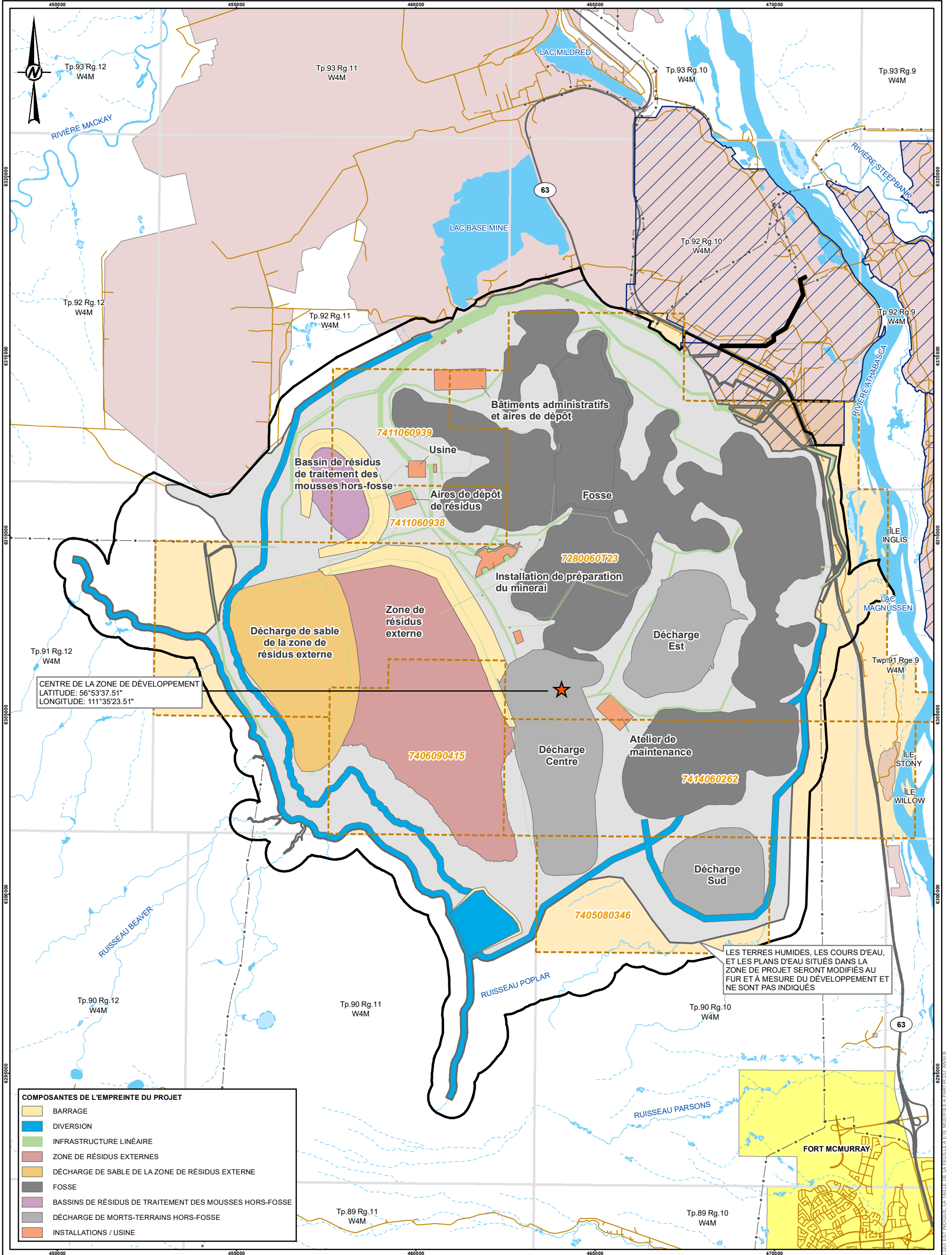
Le projet devrait produire jusqu'à 80 millions de barils par an (soit 225 000 barils par jour) de mousse de bitume pendant sa durée de vie opérationnelle estimée à 25 ans.

Le projet est une mine à ciel ouvert et Suncor prévoit de faire appel aux meilleures pratiques disponibles en matière d'exploitation des sables pétrolifères. Le minerai est extrait à l'aide de grandes pelles et transporté par camions miniers jusqu'à l'usine de préparation du minerai, où le minerai est broyé et mélangé à de l'eau de traitement chaude. La boue résultante est transportée par pipeline à l'usine d'extraction primaire où une mousse de bitume est produite et est ensuite transportée par pipeline à l'installation d'extraction secondaire de l'usine de base existante. Les résidus des opérations d'extraction primaire et secondaire du projet seront gérés sur le site du projet. Le plan conceptuel du projet et son emplacement par rapport à l'usine de base existante sont présentés à la figure 2.

Les principaux procédés utilisés et les principales matières produites dans le cadre du projet incluent notamment les suivants :

- **Excavation** – De grandes pelles minières creusent et chargent les sables pétrolifères et les morts-terrains dans des camions miniers. Les morts-terrains recouvrent le gisement de sables pétrolifères et doivent être enlevés avant que les sables pétrolifères puissent être exploités.
- **Transport des matériaux extraits** – Des camions miniers transportent les matériaux vers les destinations assignées. Les morts-terrains sont transportés vers des chantiers de construction de routes ou de barrages, ou vers des zones de stockage de morts-terrains. Les sables pétrolifères sont transportés vers l'usine de préparation du minerai, où celui-ci est broyé pour réduire la présence de grumeaux dans les sables pétrolifères avant la préparation de la boue.
- **Préparation de la boue de minerai** – De l'eau chaude est ajoutée aux sables pétrolifères broyés pour créer une boue qui est transportée par pipeline vers l'usine d'extraction primaire.
- **Extraction primaire** – Cette étape implique la séparation du bitume de la boue, ce qui produit une mousse de bitume. La mousse de bitume est ensuite transportée par pipeline vers l'installation d'extraction secondaire de l'usine de base existante de Suncor. Les matières restantes (résidus d'extraction primaire) sont transportées par pipeline vers une zone de résidus pour être déposées sur le site du projet (voir résidus grossiers).
- **Extraction secondaire** – Cette étape consiste à ajouter un hydrocarbure léger (naphta) pour nettoyer le bitume en éliminant les minéraux et l'eau résiduels avant que le bitume ne soit transporté par pipeline vers une usine de valorisation pour un traitement ultérieur. Les minéraux et l'eau résiduels subissent un traitement qui permet de récupérer les hydrocarbures légers avant d'être transportés par pipeline vers une zone de résidus du projet pour y être stockés.
- **Résidus grossiers** – Les principaux résidus d'extraction sont composés d'eau, de sable, d'argile et d'hydrocarbures résiduels. Ces matières sont déposées dans une zone de résidus, où le sable, une partie de l'argile et une partie de l'eau se séparent rapidement pour former un dépôt de résidus grossiers.
- **Résidus fluides** – Le dépôt des résidus grossiers dans une zone de résidus entraîne la séparation naturelle des résidus fluides, composés principalement d'eau avec des minéraux fins en suspension. Avec le temps, les fins minéraux argileux des résidus fluides se déposent tandis que l'eau remonte à la surface. L'eau est ensuite recyclée pour être réutilisée dans le processus d'extraction.
- **Résidus traités** – Les résidus fluides sont transférés vers une zone de stockage dédiée située dans une zone épuisée de la mine en vue de leur traitement et de leur décantation. Le procédé de traitement, qui fait appel à des coagulants et à des floculants, favorise une décantation des résidus et une expression de l'eau rapides. L'eau est ensuite recyclée pour être réutilisée dans le processus d'extraction. Le traitement des résidus fluides accélère le processus de remise en état pour les flux de résidus fluides.

- **Remise en état** – Les zones perturbées sont remises en état progressivement à mesure que les critères de remise en état nécessaires sont respectés. Le paysage final devrait être un mélange de hautes terres, de terres humides, de lacs et de cours d'eau. Le système de drainage utilisé pour la fermeture sera conçu de façon à acheminer l'eau par des cours d'eau vers des lacs et des terres humides avant son rejet dans le milieu environnant, sous réserve du respect des critères approuvés en matière de rejet d'eau.



CENTRE DE LA ZONE DE DÉVELOPPEMENT
 LATITUDE: 56°53'37.51"
 LONGITUDE: 111°35'23.51"

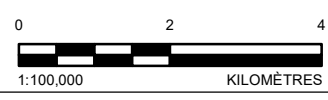
LES TERRES HUMIDES, LES COURS D'EAU, ET LES PLANS D'EAU SITUÉS DANS LA ZONE DE PROJET SERONT MODIFIÉS AU FUR ET À MESURE DU DÉVELOPPEMENT ET NE SONT PAS INDICUÉS

COMPOSANTES DE L'EMPREINTE DU PROJET

[Orange]	BARRAGE
[Blue]	DIVERSION
[Green]	INFRASTRUCTURE LINÉAIRE
[Pink]	ZONE DE RÉSIDUS EXTERNES
[Yellow]	DÉCHARGE DE SABLE DE LA ZONE DE RÉSIDUS EXTERNE
[Grey]	FOSSE
[Purple]	BASSINS DE RÉSIDUS DE TRAITEMENT DES MOUSSES HORS-FOSSE
[Dark Grey]	DÉCHARGE DE MORTS-TERRAINS HORS-FOSSE
[Red]	INSTALLATIONS / USINE

LÉGENDE

[Thick Black Line]	ROUTE PRINCIPALE
[Thin Black Line]	ROUTE LOCALE
[Dashed Line]	LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE
[Blue Line]	COURS D'EAU
[Dotted Blue Line]	COURS D'EAU INTERMITTENT
[Blue Box]	PLAN D'EAU
[Light Blue Box]	PLAN D'EAU INTERMITTENT
[Yellow Box]	LIEU HABITÉ
[Pink Box]	DÉVELOPPEMENT EXISTANT
[Blue Box]	USINE DE BASE DES SABLES PÉTROLIFÈRES DE SUNCOR
[Grey Box]	EMPREINTE DU PROJET
[Thick Black Outline]	ZONE DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET
[Dashed Orange Outline]	CONCESSIONS ET PERMIS DE SABLES PÉTROLIFÈRES EXPLOITABLES DE SUNCOR



RÉFÉRENCE(S)
 DONNÉES NUMÉRIQUES DE BASE POUR L'ALBERTA OBTENUES DU ALTALIS LTD. ©GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA 2020. TOUS DROITS RÉSERVÉS. IHS ENERGY INC. ET DU GEOGRATIS. © MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE CANADA. TOUS DROITS RÉSERVÉS. HYDROGRAPHIE DANS LES BASSINS VERSANTS DE POPLAR CREEK ET DE BEAVER RIVER MISE À JOUR PAR GOLDER. PROJECTION: UTM FUSEAU 12 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE GÉODÉSIQUE: NAD 83

PROJET
PROLONGEMENT DE LA MINE DE BASE

TITRE
ZONE DE DÉVELOPPEMENT PROPOSÉE DU PROJET AVEC PLAN CONCEPTUEL

CLIENT	AAAA-MM-JJ	2020-07-14
	CONÇU	JG
	PRÉPARÉ	PT
	EXAMINÉ	ZG
	APPROUVÉ	JH

NUMÉRO DE PROJET	PHASE	RÉV.	FIGURE
19124718		0	2



SI CE TITRE NE CORRESPOND PAS À CE QUI EST INDICUÉ, LA VAILLE DE LA FEUILLE A ÉTÉ MODIFIÉE À LA MANIÈRE SUIVANTE

11. CALENDRIER PRÉVU DU PROJET

Le calendrier du projet prévoit que le processus réglementaire soit entrepris en 2019 et qu'il s'achève en 2026. La construction du projet est prévue entre 2026 et 2030 et l'exploitation, entre 2030 et 2055. La désaffectation du projet devrait commencer en 2055.

12. SOLUTIONS DE RECHANGE POTENTIELLES ET SOLUTIONS DE RECHANGE AU PROJET

La raison d'être du projet est de maintenir l'approvisionnement en bitume des unités de valorisation existantes aux installations de l'usine de base de Suncor lorsque la ressource en bitume exploitable sera épuisée. La production de mousse de bitume dans le cadre du projet est nécessaire en 2030 pour assurer la sécurité et la stabilité des activités de valorisation pendant la phase de transition de la production de l'usine de base vers le projet.

Les solutions de rechange au projet comprennent le développement d'une autre concession de sables pétrolifères appartenant à Suncor et l'importation de bitume à partir d'installations de production de bitume existantes, qui pourraient appartenir à Suncor ou à d'autres exploitants.

Suncor a un long passé dans l'industrie des sables pétrolifères, à partir de 1967, au cours duquel de nombreux progrès technologiques ont été réalisés pour améliorer la santé et la sécurité du personnel, l'efficacité de la production et de l'exploitation, et la rentabilité de ses activités.

Jusqu'au début des années 1990, Suncor utilisait des excavateurs à roue-pelle et des systèmes de convoyeurs terrestres pour extraire les sables pétrolifères et les transporter vers les installations d'extraction de l'usine de base. Dans les années 1990, on a assisté à un changement majeur avec l'utilisation de pelles et de gros camions de transport miniers pour le transport de tous les matériaux miniers. Bien que des variantes de la méthode d'exploitation par camions et pelles aient été évaluées depuis de nombreuses années, cette méthode d'exploitation continue d'être reconnue comme la plus efficace, la plus productive et la plus économique pour répondre aux exigences de l'exploitation des sables pétrolifères. Les opérations actuelles de l'usine de base intègrent des camions miniers autonomes pour améliorer la productivité, la santé et la sécurité. Cette technologie sera utilisée pour le projet. Cela permettra de disposer d'une réserve de personnel expérimenté pour l'exploitation et la maintenance et d'appliquer les meilleures pratiques au fur et à mesure que les opérations d'exploitation minière et d'extraction primaire passeront de l'usine de base au projet.

La technologie d'extraction primaire choisie pour le projet est la même que celle de l'usine de base actuelle, car il s'agit toujours d'une technologie efficace pour maximiser la récupération du bitume. Suncor évaluera la technologie sans eau ou presque sans eau dans les années à venir. En cas de succès, cette technologie pourrait être utilisée pour le projet à une date ultérieure, mais elle ne sera pas disponible à temps pour ce processus de demande réglementaire.

L'intégration du projet aux actifs de l'usine de base devrait se limiter à l'extraction secondaire, aux processus de valorisation du bitume et aux services publics existants, y compris la prise d'eau de rivière, l'eau chaude et la vapeur, en aval de l'installation d'extraction primaire du projet. Ce niveau d'intégration permet de maintenir le calendrier actuel d'exploitation des sables pétrolifères et de remise en état de l'usine de base tel que prévu et approuvé, sans qu'il soit entravé par les activités du projet.

Suncor a investi beaucoup de temps et d'argent pour améliorer la gestion des résidus afin d'accroître la certitude de la remise en état à long terme. Les procédés actuellement utilisés à l'usine de base pour la gestion des résidus fluides ont été testés et se sont avérés efficaces pour améliorer la performance pendant l'exploitation et au moment de la création du paysage final à la fermeture. Ces technologies, qui comprennent les opérations de réduction des résidus (*Tailings Reduction Operations* ou TRO; depuis 2009) et la structure de stockage aquatique permanente (*Permanent Aquatic Storage Structure* ou PASS; depuis 2018), utilisent des coagulants et des floculants pour accélérer la décantation des particules fines contenues dans les résidus fluides (voir le glossaire à l'annexe B). Le projet utilisera la technologie PASS.

L'utilisation de la technologie PASS pour le traitement des résidus fluides permet de développer un paysage de fermeture aquatique au-dessus des résidus fluides traités qui sont déposés dans la fosse épuisée. On s'attend à ce que le paysage de fermeture aquatique permette une gestion plus efficace des taux de décantation des résidus fluides comparativement à des paysages terrestres, ce qui améliore la certitude d'atteindre les objectifs et de respecter les échéanciers pour la fermeture.

Les méthodes et pratiques de remise en état qui ont été développées et affinées pour l'exploitation de l'usine de base seront utilisées pour le projet. Ces méthodes et pratiques éprouvées sont efficaces pour atteindre les objectifs de remise en état prévus.

Suncor continue d'évaluer de nouvelles technologies qui pourraient présenter un ou plusieurs avantages, notamment l'amélioration de la performance opérationnelle, la réduction de l'empreinte globale, l'accélération des délais de remise en état et/ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre associées à l'exploitation. Suncor travaillera avec des groupes comme la Canada's Oil Sands Innovation Alliance, des communautés, des organismes de réglementation et des parties intéressées pour partager l'information à mesure que le développement progresse.

PARTIE D : RENSEIGNEMENTS ET CONTEXTE RELATIFS À L'EMPLACEMENT

13. COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Le projet, comme le montre la figure 1, est situé au nord de la ville de Fort McMurray, en Alberta, dans la municipalité régionale de Wood Buffalo, à environ trois kilomètres au nord de la limite de la sous-région de développement urbain (Urban Development Sub-Region) de Fort McMurray, du côté ouest de la route 63, dans le Township 92, rangs 9-11, à l'ouest du 4^e méridien; le Township 91, rangs 9-11, à l'ouest du 4^e méridien; et le Township 90, rangs 9-11, à l'ouest du 4^e méridien. Fort McKay, qui se trouve à environ 21 kilomètres au nord, et Anzac, qui se trouve à environ 50 kilomètres au sud, sont d'autres communautés situées près de la zone de développement du projet.

Le projet est adjacent à deux exploitations minières à ciel ouvert actives : à l'ouest de l'usine de base et au sud de l'installation de Mildred Lake de Syncrude, comme le montre la figure 2, et il est situé dans une zone où l'utilisation traditionnelle des terres est pratiquée. Il existe cinq cabines de trappeurs potentielles à proximité de la zone de développement du projet, qui seront validées avec les propriétaires lors de la consultation. Il y a cinq camps de travailleurs temporaires dans la zone de développement du projet, dont trois qui sont situés dans un rayon de deux kilomètres de la zone de développement du projet.

Le projet sera développé sur les concessions de sables pétrolifères exploitables suivantes en vertu de la *Mines and Minerals Act* de l'Alberta : 7280060T23, 7406090415, 7414060262, 7411060938, 7411060939 et 7405080346.

La zone de développement du projet s'étend sur environ 30 000 hectares, le centre de la zone de développement étant située à 56° 53' 37,51" de latitude et à 111° 35' 23,51" de longitude (figure 2).

Un certain nombre de communautés autochtones possèdent des terres faisant partie de réserves qui sont situées dans un rayon de 200 kilomètres du projet. Les terres faisant partie de réserves les plus proches du projet sont celles de la Première nation de Fort McKay, qui se trouvent à une distance d'environ 14 kilomètres. Aucune partie du développement du projet ne se fera sur des terres domaniales. En plus des terres faisant partie de réserves décrites ci-dessus, les terres domaniales les plus proches du projet sont le parc national Wood Buffalo, qui est situé à environ 120 kilomètres au nord du projet.

14. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET BIOLOGIQUE

Le projet est situé dans la sous-région naturelle Central Mixedwood (Natural Regions Committee, 2006). Il s'agit de la sous-région la plus étendue de la province, couvrant 25 % de la superficie de l'Alberta. Le régime climatique frais de la région boréale est propice à la croissance de forêts mixtes de trembles et d'épinettes. La sous-région Central Mixedwood contient une composante importante de terres humides dans des zones mal drainées. La topographie de la zone de développement du projet présente généralement un relief atténué, avec une topographie presque plane à légèrement vallonnée.

Le projet est situé dans la région des sables pétrolifères de l'Athabasca, qui est généralement décrite comme ayant un climat continental et frais. Trois stations d'Environnement Canada, utilisant des données de 1971 à 2000, sont utilisées pour représenter la gamme des conditions climatiques de la région : Fort Chipewyan (nord), Fort McMurray (centre) et Cold Lake (sud).

Des régimes de vent similaires sont observés à Fort Chipewyan, Fort McMurray et Cold Lake. Il y a une configuration générale des vents est-ouest à toutes les stations; cependant, des vents est-nord-est sont observés plus fréquemment à Fort Chipewyan, tandis que des vents est-sud-est sont observés plus fréquemment à Fort McMurray. Des conditions calmes sont observées 16 % du temps à Fort Chipewyan, 17 % du temps à Fort McMurray et 13 % du temps à Cold Lake.

Des températures similaires sont observées à toutes les stations pendant les mois d'été. La température moyenne en juillet est de 17 degrés Celsius. Les différences sont plus importantes pendant les mois d'hiver, lorsqu'il fait environ 4 degrés Celsius plus froid à Fort Chipewyan qu'à Fort McMurray et environ 2 degrés Celsius plus chaud à Cold Lake qu'à Fort McMurray. Les températures hivernales les plus basses se produisent en janvier où les températures moyennes sont de -24,2 degrés Celsius à Fort Chipewyan, -19,8 degrés Celsius à Fort McMurray et -17,5 degrés Celsius à Cold Lake. La température annuelle moyenne est de -2,1 degrés Celsius à Fort Chipewyan, 0,2 degré Celsius à Fort McMurray et 1,4 degré Celsius à Cold Lake.

Le projet est situé dans la région Lower Athabasca de l'Alberta, principalement sur des terres publiques provinciales qui sont administrées en vertu de la *Public Lands Act* de l'Alberta. Tel que discuté à la section 13, le Lower Athabasca Regional Plan 2012 – 2022 (LARP – Government of Alberta, 2012) a défini des orientations stratégiques pour la région sur une période de dix ans, notamment le développement responsable des ressources en sables pétrolifères. La désignation de zonage actuelle est celle de district rural. Les désignations de zonage pour le projet sont indiquées à la figure 1.

La zone de développement du projet comprend plusieurs utilisations existantes des terres, notamment les activités pétrolières et gazières, les loisirs (y compris la pêche, la chasse, l'utilisation de véhicules tout-terrain, la motoneige et le canotage), le piégeage, les utilisations traditionnelles et la récolte du bois. La zone de développement du projet contient des droits de surface appartenant à des particuliers et à la Couronne provinciale. Des forages d'exploration géologique ont eu lieu à différents moments dans la zone de développement du projet depuis les années 1940. Une grande partie de la zone de développement du projet a été touchée par un incendie de forêt qui a ravagé la région en mai 2016.

Les éléments de valeur de la zone de développement du projet et de la région identifiés précédemment comprennent :

- des espèces de poissons de sport et de fourrage telles que l'ombre arctique, la lotte, la laquaiche aux yeux d'or, le grand corégone, le corégone de montagne, le grand brochet, la perchaude, le meunier rouge, le meunier noir, l'épinoche de ruisseau, le méné émeraude, le vairon à grosse tête, le vairon cuivré, le naseux à petites écailles, le méné à tête plate, le méné de lac, le ventre rouge du nord, le naseux perlé, l'omisco, le chabot à tête plate et le chabot visqueux
- la végétation terrestre, y compris l'épinette blanche, le pin gris, le tremble ou les peuplements mixtes de tremble, d'épinette blanche, de peuplier baumier et/ou de bouleau blanc
- des types de terres humides boisées et non boisées
- des zones de forêts anciennes

Les espèces sauvages de valeur comprennent celles qui ont une importance écologique ou un statut à la fois national et provincial, notamment l'original, l'ours noir, le castor, le rat musqué, le pékan, le lynx, le caribou des bois, le crapaud du Canada, les canards et les oies, les oiseaux des forêts anciennes, les oiseaux des marais (p. ex., le râle jaune), les oiseaux des forêts mixtes, la nyctale de Tengmalm et la grue blanche.

Une description de l'approche et de la méthodologie qui seront entreprises pour définir les conditions de base des composantes biophysiques est fournie à l'annexe E de la description détaillée du projet.

15. CONTEXTE SANITAIRE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Une description de l'approche et de la méthodologie qui seront entreprises pour définir les conditions de base pour les composantes sanitaires, sociales et économiques est fournie à l'annexe E de la description détaillée du projet.

15.1. Contexte sanitaire

Le projet est situé dans la zone Nord d'Alberta Health Services, qui a été formée en 2009 et qui comprend les anciennes régions sanitaires Northern Lights, Aspen et Peace County.

La zone Nord est la plus grande zone sanitaire de l'Alberta. Bien que le projet se situe dans la zone Nord, la plupart des recherches liées à la santé ont été menées dans la précédente région sanitaire Northern Lights, mais elles sont toujours considérées comme pertinentes pour le projet.

La Société royale du Canada a produit en 2010 un rapport sur les sables pétrolifères qui comprend des informations sur le bilan de santé dans la région sanitaire Northern Lights (RSCEP, 2010). Le rapport indique que la région sanitaire Northern Lights présente un bilan de santé moins favorable que la moyenne provinciale pour un certain nombre d'indicateurs non environnementaux, tels que la prévalence du diabète, les troubles liés à la consommation de substances, la mortalité due aux homicides et aux accidents de la route et les infections sexuellement transmissibles. La région sanitaire Northern Lights a également la plus faible disponibilité de médecins parmi les centres de taille similaire (RSCEP, 2010).

Une comparaison des taux de cancer dans la zone Nord avec la moyenne provinciale est fournie par Alberta Health Services dans le rapport intitulé *2019 Report on Cancer Statistics in Alberta* (AHS, 2019). Le rapport indique qu'entre 2012 et 2016, il n'y a pas eu de différences statistiquement significatives dans les taux d'incidence normalisée selon l'âge de tous les cancers (pour 100 000 habitants, tous âges confondus) entre la zone Nord et la moyenne provinciale.

15.2. Contexte socio-économique

Le développement de la municipalité régionale de Wood Buffalo (MRWB) et de Fort McMurray en particulier est lié à l'exploitation des sables pétrolifères. Avant le développement commercial de l'industrie des sables pétrolifères, l'économie de la région dépendait de sa fonction de voie de transport vers les régions plus au sud et d'industries traditionnelles liées aux ressources telles que la chasse, la pêche, le piégeage et la foresterie.

Le développement à grande échelle des ressources en sables pétrolifères de la région a commencé au milieu des années 1960 et a contribué à plusieurs changements importants au cours des cinq décennies suivantes. Les informations suivantes mettent en évidence des périodes de changements substantiels dans les conditions socio-économiques régionales, souvent dus au développement de l'industrie des sables pétrolifères :

Début des années 1960 à 1986 – La construction puis l'exploitation de la Great Canadian Oil Sands Plant (aujourd'hui Suncor Énergie Inc.) dans les années 1960, puis de l'installation de Mildred Lake de Syncrude dans les années 1970, ont ouvert la voie à la première période de croissance rapide. La population régionale est passée d'environ 2 600 au début des années 1960 à environ 37 000 en 1986. Cette croissance démographique rapide a exercé une pression sur plusieurs infrastructures et services locaux.

1986 à la fin des années 1990 – La vague suivante du développement s'est essoufflée au début des années 1980 sous la pression des défis techniques, des coûts en hausse et des prix déprimés des produits. Pendant cette période, l'emploi dans les sables pétrolifères a été stable ou a légèrement diminué. En 1999, la population de Fort McMurray était restée pratiquement inchangée par rapport à 1986.

Fin des années 1990 à 2008 – Les dépenses de construction et d'investissement de maintien dans l'industrie des sables pétrolifères de la province sont passées de 1,5 milliard de dollars en 1998 à plus de 18 milliards de dollars en 2008. Cette expansion s'est traduite par une croissance de l'emploi qui a vu le nombre de travailleurs plus que doubler, ce qui a entraîné une croissance démographique rapide dans la région, d'où une forte demande d'infrastructures et de services régionaux. La population résidente de Fort McMurray est passée d'environ 36 000 habitants en 1999 à plus de 70 000 habitants en 2008. Au milieu et à la fin des années 2000, l'augmentation du nombre de projets de sables pétrolifères proposés plus au nord de Fort McMurray a conduit au développement de plusieurs camps de travail permanents pour soutenir les opérations en cours.

2008 à 2011 – Un certain nombre de projets de sables pétrolifères ont été interrompus en réponse à la crise financière mondiale, ce qui a entraîné une baisse de près de 40 % des dépenses annuelles de construction et d'investissement dans l'industrie des sables pétrolifères de la province entre 2008 et 2009. En raison de ce ralentissement, la croissance dans la région s'est modérée. La population de Fort McMurray a augmenté d'environ 3 % par an entre 2008 et 2010. Entre 2010 et 2012, la population urbaine est restée pratiquement inchangée. Le ralentissement de la croissance démographique a permis aux fournisseurs d'infrastructures et de services de se rattraper en partie par rapport à la demande antérieure (c.-à-d. le niveau d'avant 2008).

2012 à 2015 – Le rebond des prix du pétrole a entraîné une augmentation plus forte que prévu des investissements dans les sables pétrolifères. Certains projets qui avaient été interrompus en 2008-2009 étaient de nouveau sur les rails à la fin de 2011. En conséquence, la population résidente de Fort McMurray a augmenté de plus de 10 % entre 2012 et 2015, pour atteindre une population d'environ 80 000 habitants. La région semblait destinée à une nouvelle période de croissance prolongée, stimulée par l'expansion de l'industrie des sables pétrolifères.

De 2015 à aujourd'hui – Vers la fin de 2014, le prix du pétrole s'est rapidement mis à baisser et à la fin de l'année, il avait chuté de 50 %. Cela a entraîné un recul des activités commerciales et une détérioration de la conjoncture économique. De nombreux producteurs de sables pétrolifères ont mis en veilleuse leurs projets d'expansion futurs en faveur d'une rationalisation des opérations existantes, notamment par la mise en œuvre de réductions des effectifs opérationnels. Fort McMurray et ses environs ont également été sévèrement touchés par un important incendie de forêt en 2016 qui a forcé l'évacuation rapide de la collectivité et détruit des milliers de maisons et d'autres structures. En conséquence, la population permanente de la région a diminué de près de 9 % entre 2015 et 2018.

La MRWB est une municipalité relativement grande et diversifiée comprenant principalement :

- Fort McMurray, un centre de services régional avec une population permanente d'environ 72 000 habitants en 2018
- de petites collectivités rurales avec une population permanente combinée estimée à environ 3 000 habitants en 2018
- une population parallèle estimée à plus de 36 000 personnes, dont environ 90 % sont logées dans des logements temporaires pour travailleurs (c.-à-d. des camps)
- une population dans les réserves estimée à un peu plus de 1 700 personnes en 2016

Fort McMurray est passée au fil du temps d'une ville nordique relativement petite et isolée, avec peu de commodités, à l'un des plus grands centres urbains de l'Alberta. Cette transition signifie que l'étendue et la nature des services et des infrastructures dans la collectivité se sont également développées. Aujourd'hui, Fort McMurray offre une gamme de services et d'équipements sanitaires, éducatifs, sociaux, récréatifs et culturels qui sont à la mesure d'une collectivité de cette taille. En outre, plusieurs des hameaux de la municipalité régionale de Wood Buffalo disposent également d'installations communautaires et récréatives locales pour soutenir les résidents de ces collectivités.

Sur la base de données démographiques disponibles sur une période d'environ 20 ans, plusieurs éléments clés de l'environnement social actuel de la région ont été identifiés, notamment :

Population relativement jeune – Les nombreuses possibilités de travail offertes au cours des deux dernières décennies ont attiré des travailleurs relativement jeunes dans la région, ce qui a contribué à maintenir l'âge médian à Fort McMurray (33,1 ans) en dessous des moyennes provinciale et nationale. Toutefois, avec le récent ralentissement économique, l'âge médian dans la communauté a légèrement augmenté en raison du plus faible nombre de personnes âgées de 15 à 29 ans.

Population relativement diversifiée – Il y a un nombre relativement plus important d'Autochtones dans la région et des membres de nombreuses communautés ethniques différentes ont élu domicile à Fort McMurray. Ces facteurs démographiques influencent les types de programmes et de services dont les résidents ont besoin ainsi que la manière dont ils doivent être fournis (p. ex., différents niveaux d'éducation et antécédents culturels).

Population parallèle (c.-à-d. non résidente) relativement importante – Bien que la majorité de la population parallèle soit logée dans des logements temporaires pour travailleurs (c.-à-d. des camps), il y a environ 2 000 personnes supplémentaires qui séjournent dans des logements résidentiels (p. ex., des maisons, des appartements, des logements en copropriété) et environ 1 600 personnes qui séjournent dans des logements non résidentiels (c.-à-d. des hôtels et des motels) lorsqu'elles travaillent dans la région.

PARTIE E : PARTICIPATION FÉDÉRALE, PROVINCIALE, TERRITORIALE, AUTOCHTONE OU MUNICIPALE ET EFFETS

16. AIDE FINANCIÈRE DES AUTORITÉS FÉDÉRALES

Le projet est planifié sans aucune aide financière fédérale proposée ou prévue.

17. TERRITOIRES DOMANIAUX UTILISÉS POUR LE PROJET

Aucune terre domaniale ne sera utilisée pour le projet.

18. LISTE DES PERMIS, LICENCES OU AUTRES AUTORISATIONS EXIGÉES RELATIVEMENT AUX EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET

L'Alberta Energy Regulator, établi en vertu de la *Responsible Energy Development Act*, a compétence pour les permis ou autorisations provinciaux qui peuvent être requis pour réaliser le projet conformément à l'*Oil Sands Conservation Act*, à la *Water Act* et à l'*Alberta Environmental Protection and Enhancement Act*. La Historic Resources Management Branch, qui relève d'Alberta Culture, Multiculturalism and Status of Women, a compétence provinciale pour l'évaluation des impacts sur les sites archéologiques, les sites paléontologiques, les bâtiments historiques et les sites utilisés à des fins traditionnelles, conformément à la *Historical Resources Act*.

Au niveau fédéral, un énoncé de décision sera requis de la part de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. En outre, Pêches et Océans Canada a également des devoirs liés à l'évaluation des effets et à l'autorisation des impacts sur les poissons et l'habitat des poissons en vertu de la *Loi sur les pêches*. Les changements potentiels à l'environnement ou aux conditions sanitaires, sociales ou économiques qui peuvent survenir au Canada et qui sont directement liés ou nécessairement accessoires à la participation d'une autorité fédérale qui autoriserait ou permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie pourraient inclure des changements associés à des options de compensation des pêches situées en dehors de la zone de développement proposée du projet.

En plus des instances énumérées ci-dessus qui sont liées aux effets environnementaux, Suncor pourrait également acquérir des permis d'autres organismes, selon les besoins. D'autres instances mentionnées dans la description initiale du projet, telles qu'Environnement et Changement climatique Canada, ont été incluses parce qu'elles peuvent avoir des devoirs ou des fonctions liés à l'examen de l'étude d'impact environnemental du projet; cependant, elles ne sont pas incluses ci-dessus car elles ne délivrent pas de permis, de licences ou d'autorisations.

PARTIE F : EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Suncor a une longue histoire de développement et d'exploitation de projets dans la région des sables pétrolifères de l'Athabasca. Cette histoire donne à Suncor une perspective unique sur les principaux enjeux liés au développement et à l'exploitation de projets de sables pétrolifères. Les connaissances sur les principaux enjeux sont acquises grâce à l'expérience dans le cadre des propres projets de Suncor et de la participation à l'examen de demandes de projets ou à des audiences réglementaires, ou encore grâce à des efforts de collaboration entre Suncor et d'autres exploitants.

Des connaissances supplémentaires sur les principaux enjeux associées au développement de projets dans la région des sables pétrolifères de l'Athabasca sont acquises directement grâce à la soumission, à l'examen et à la finalisation de demandes de projets qui font l'objet d'examens réglementaires. Plus de onze projets de Suncor liés à des mines de sables pétrolifères ont fait l'objet d'examens réglementaires formels, dont deux impliquant des audiences réglementaires fédérales et provinciales (c.-à-d. le projet Millennium et le projet Voyageur). Suncor a également participé à plusieurs audiences réglementaires pour des projets de sables pétrolifères d'autres promoteurs.

Une importante partie des connaissances de Suncor sur les principaux enjeux provient de ses longs et nombreux antécédents de travail avec les communautés et les groupes autochtones qui résident dans la municipalité régionale de Wood Buffalo. Des informations supplémentaires ont été obtenues grâce à la longue histoire de Suncor dans le cadre de programmes de recherche et de surveillance dans la région des sables pétrolifères de l'Athabasca, y compris les propres efforts de Suncor, ainsi que ceux qu'elle a entrepris en coopération avec d'autres membres de l'industrie, des groupes autochtones et des équipes de réglementation.

Les principaux enjeux qui seront abordés dans le cadre du projet seront finalisés par le biais du processus de consultation prévu pour le projet. Sur la base de son expérience, Suncor estime que les principaux enjeux sociaux et environnementaux à aborder dans le cadre de l'étude d'impact du projet seront notamment les suivants :

- Les effets sociaux positifs et négatifs, y compris ceux qui touchent :
 - la population
 - le logement et la main-d'œuvre
 - les infrastructures sociales et municipales
 - la circulation et la navigation
 - le bien-être de la collectivité
 - les ressources archéologiques
- Les effets économiques positifs et négatifs, y compris ceux qui touchent :
 - les niveaux d'emploi et les pressions en matière de recrutement
 - les conditions économiques aux niveaux local, provincial et national, y compris les impôts et les redevances
- Les effets environnementaux positifs et négatifs, y compris ceux qui touchent :
 - la qualité de l'air, y compris les odeurs et les poussières
 - les émissions de gaz à effet de serre
 - les effets des changements climatiques sur le projet
 - les émissions atmosphériques et leur incidence sur la qualité de l'eau, la faune, la végétation et les sols
 - le bruit et la lumière
 - la quantité et la qualité de l'eau, tant pour les eaux souterraines que pour les eaux de surface, y compris le débit et le niveau de la rivière Athabasca
 - la santé des milieux aquatiques

- le poisson et l'habitat du poisson
- les sols
- la végétation, y compris les terres humides et les forêts anciennes
- la faune, y compris les espèces en péril et les autres espèces d'animaux sauvages
- la santé des animaux sauvages
- la biodiversité
- le rythme et les résultats de la remise en état, en tenant compte de la durabilité des écosystèmes et de l'utilisation finale des terres
- le développement durable
- les effets positifs et négatifs sur la santé humaine, y compris ceux qui touchent :
 - les risques pour la santé humaine liés à la qualité de l'air, au bruit, à la qualité de l'eau et à la qualité des aliments
 - les infrastructures sociales liées à la santé
- les effets des accidents et des dysfonctionnements potentiels
- le rôle du projet dans le cadre des obligations environnementales et climatiques du Canada
- la contribution du projet au développement durable

Les évaluations des effets sociaux comprendront l'application de l'ACS+ à l'analyse afin de décrire les effets disproportionnés pour divers sous-groupes.

Une description de l'approche et de la méthodologie qui seront appliquées pour évaluer les effets potentiels du projet est fournie à l'annexe E de la description détaillée du projet. L'identification des plans ou programmes d'atténuation et de surveillance appropriés compte tenu des effets prévus identifiés pour la composante fera partie intégrante des évaluations des composantes.

19. MODIFICATIONS POTENTIELLES DE COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT AVEC L'AUTORITÉ LÉGISLATIVE DU PARLEMENT

Le développement du projet peut avoir un impact sur les poissons et l'habitat aquatique en raison de la dérivation ou de l'élimination de plans d'eau et de cours d'eau dans la zone de développement du projet. Les modifications potentielles de la qualité de l'eau peuvent entraîner une altération des poissons et des effets sur la santé, la productivité et la population des poissons. Le développement du projet ne devrait pas avoir d'impact sur des espèces aquatiques en péril.

Le développement du projet peut avoir un impact sur la faune (y compris les espèces figurant dans la *Loi sur les espèces en péril*) et l'habitat faunique. Les impacts potentiels peuvent entraîner des modifications de l'habitat, de la disponibilité, des mouvements, de la santé et des populations de différents animaux sauvages.

Le développement du projet peut avoir un impact sur des espèces désignées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* ou de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Les impacts potentiels sur les oiseaux migrateurs peuvent entraîner des modifications de l'habitat (y compris les zones de reproduction, d'alimentation et de repos), de la mortalité directe et indirecte, de l'abondance et de la diversité.

L'évaluation de l'hydrologie et de la qualité de l'eau permettra d'évaluer les impacts potentiels sur le volume d'eau et la qualité de l'eau dans le parc national Wood Buffalo.

20. CHANGEMENTS POTENTIELS À L'ENVIRONNEMENT SUR DES TERRES DOMANIALES ET SUR DES TERRES SITUÉES EN DEHORS DE L'ALBERTA ET DU CANADA

Le projet ne devrait pas entraîner de changements physiques directs sur des terres faisant partie de réserves ni sur des terres domaniales, car aucune partie du développement du projet n'aura lieu sur des terres faisant partie de réserves ou sur des terres domaniales. Les impacts potentiels sur la qualité de l'air, l'hydrologie et la qualité de l'eau peuvent avoir des répercussions indirectes sur des terres faisant partie de réserves ou sur des terres domaniales. L'évaluation de la qualité de l'air évaluera les impacts potentiels sur la qualité de l'air ambiant, en fonction de la proximité du projet avec des terres faisant partie de réserves et des terres domaniales. L'évaluation de l'hydrologie et de la qualité de l'eau permettra d'évaluer les impacts potentiels sur le volume d'eau et la qualité de l'eau dans le parc national Wood Buffalo.

Le projet ne devrait pas entraîner de changements physiques directs en dehors de l'Alberta. L'évaluation de la qualité de l'air évaluera les impacts transfrontaliers sur la qualité de l'air ambiant, en fonction de la proximité du projet de la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan. Les évaluations de l'hydrologie et de la qualité de l'eau permettront d'évaluer les impacts potentiels sur la quantité et la qualité de l'eau à la frontière entre l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.

Le projet ne devrait pas entraîner de changements à l'extérieur du Canada.

21. IMPACT SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES – PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL, UTILISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES À DES FINS TRADITIONNELLES, ET RESSOURCES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET PALÉONTOLOGIQUES

Suncor collabore avec les peuples autochtones pour déterminer les impacts potentiels du projet sur le patrimoine naturel et culturel. Les préoccupations soulevées par les peuples autochtones au cours des activités de mobilisation en cours sont énumérées à la section 4.

Le projet peut avoir des répercussions sur les peuples autochtones, les droits issus de traités et les utilisations traditionnelles en raison de changements potentiels touchant l'accès aux terres, ainsi que la perte de terres traditionnelles et de la capacité à chasser, à pêcher, à cueillir et/ou à piéger, ainsi que de la capacité à pratiquer leur culture.

Des structures, des sites ou des choses qui ont une importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale pour les peuples autochtones dans la zone de développement du projet peuvent être touchés par le développement du projet. Ceux-ci seront identifiés dans le cadre d'une mobilisation et d'une consultation continues avec les peuples autochtones susceptibles d'être touchés.

La réponse de Suncor aux commentaires reçus lors de l'examen de la description initiale du projet a identifié des impacts potentiels pour les peuples autochtones en ce qui concerne le patrimoine naturel et culturel, les droits des Autochtones, l'utilisation traditionnelle des terres et les ressources historiques, archéologiques et paléontologiques. Cette réponse est fournie à l'annexe C de la description détaillée du projet.

22. IMPACT SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES – CONDITIONS SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET SANITAIRES

Suncor fait des efforts de mobilisation auprès des peuples autochtones pour déterminer les impacts potentiels du projet sur leurs conditions sociales, économiques et sanitaires. Les préoccupations soulevées par les peuples autochtones dans le cadre des activités de mobilisation en cours sont énumérées à la section 4. Des activités de mobilisation antérieures ont permis à Suncor de comprendre que l'exploitation des sables pétrolifères a des répercussions à la fois positives et négatives sur les conditions sociales, économiques et sanitaires des peuples autochtones.

Les principaux enjeux socio-économiques soulevés par les groupes autochtones lors d'activités de mobilisation antérieures menées dans le cadre d'initiatives liées à Suncor et au moment de l'examen de la description initiale du projet sont notamment les suivants :

- la capacité de participer à des occasions d'emploi et d'affaires (pour les particuliers, ainsi que pour les communautés autochtones)
- l'effet des projets de développement sur les terres et les modes de vie et la culture traditionnels
- les effets des projets de développement sur la santé et le bien-être des peuples autochtones
- la contribution du projet aux effets cumulatifs déjà ressentis dans la région
- les incidences sur les infrastructures physiques de la région, notamment l'accessibilité au logement et la question des routes et des niveaux de circulation et les incidences connexes sur la sécurité routière
- les impacts sur les infrastructures sociales et sur la capacité d'accès aux services nécessaires (santé, éducation, services sociaux, services d'urgence, police) pour les communautés autochtones
- les changements dans les conditions sociales induits par l'évolution démographique de la région

La réponse de Suncor aux commentaires reçus lors de l'examen de la description initiale du projet et la façon dont seront traités les enjeux identifiés en ce qui concerne les impacts sur les conditions sociales, économiques et sanitaires des peuples autochtones sont présentés à l'annexe C de la description détaillée du projet.

Suncor continuera à collaborer avec les peuples autochtones, à chercher à identifier les impacts précis sur les conditions économiques, sociales et sanitaires et à les intégrer aux travaux d'évaluation et de planification en cours pour le projet.

Les évaluations des impacts du projet sur les conditions sociales, économiques et sanitaires des peuples autochtones incluront l'application de l'ACS+ pour décrire les effets disproportionnés pour divers sous-groupes. L'identification de plans ou de programmes d'atténuation et de surveillance appropriés, compte tenu des effets prévus du projet sur les conditions sociales, économiques et sanitaires, fera partie intégrante des évaluations.

23. ESTIMATION DES ÉMISSIONS POTENTIELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE

Une première estimation des émissions annuelles de gaz à effet de serre associées au projet a été élaborée sur la base d'estimations précédemment modélisées pour d'autres activités de Suncor. L'estimation initiale est d'environ trois millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par année pendant la durée de vie du projet.

Des informations détaillées sur les émissions de gaz à effet de serre estimées dans le cadre du projet, ainsi qu'une évaluation de ces émissions et de leur contribution aux changements climatiques, seront fournies conformément à la version préliminaire de l'évaluation stratégique des changements climatiques (Gouvernement du Canada, 2019b).

24. TYPES DE DÉCHETS ET D'ÉMISSIONS PRODUITS PAR LE PROJET

Terres – Pour toutes les phases du projet, les déchets qui peuvent être produits dans ou sur les terres pendant une phase donnée du projet comprennent des déchets réglementés et non réglementés. Le plan de gestion des déchets du projet sera basé sur les pratiques réussies actuellement en place à l'usine de base. Les déchets domestiques et industriels non réglementés seront gérés par l'intermédiaire de décharges agréées, qui pourraient être situées à l'usine de base. Les déchets réglementés, notamment les déchets chimiques liquides, les composés inorganiques, les boues de bitume, les liquides inflammables et corrosifs, le dipentène, le méthanol et les peintures seront éliminés par des installations de gestion des déchets appartenant à des tiers. Les matériaux recyclables et récupérables comprennent, entre autres, les aérosols, les piles, les conteneurs, le carton, les pneus et la ferraille. Les destinations finales de ces matériaux varieront selon le type de matériau.

Air – Les émissions atmosphériques pouvant être associées à toute phase du projet comprennent les émissions d'oxydes d'azote provenant du parc de véhicules et des sources de combustion de la mine. Des composés organiques volatils et d'autres émissions d'hydrocarbures proviendront des gaz d'échappement du parc de véhicules miniers, de la zone de la fosse de la mine, des opérations d'extraction et des zones de résidus. Les sources potentielles de soufre réduit total et de sulfure d'hydrogène comprennent le système de gestion des eaux souterraines et les zones de résidus. Des émissions de particules proviendront du défrichage des sites, des zones d'exploitation minière et de résidus et des sources de combustion. Des gaz à effet de serre seront également émis par les sources de combustion et les zones de résidus dans la zone de développement du projet. Étant donné que le projet est conçu pour maintenir l'approvisionnement en bitume de l'usine de base, les émissions atmosphériques annuelles provenant des opérations de l'usine de base ne devraient pas augmenter en raison des activités liées au projet.

Eau – Aucun déchet ne devrait être produit dans ou sur l'eau au cours d'une phase quelconque du projet. Tous les déchets liquides et les déchets véhiculés par l'eau qui résultent des procédés industriels liés aux activités du projet sont gérés au moyen d'un système en circuit fermé et ne seront pas rejetés dans l'environnement sans gestion et autorisations appropriées.

ANNEXE A

Références

- AHS (Alberta Health Services) (2019). *2019 Report on Cancer Statistics in Alberta. Surveillance & Reporting*. CancerControl AB. Edmonton, Alberta. Disponible à :
<https://public.tableau.com/profile/cancercontrol.ab#!/vizhome/The2019ReportonCancerStatisticsinAlberta/Highlights?publish=yeshttps://public.tableau.com/profile/cancercontrol.ab-!/vizhome/The2019ReportonCancerStatisticsinAlberta/Highlights?publish=yes>
- Government of Alberta (2012). *Lower Athabasca Regional Plan 2012-2022*. 94 p.
- Government of Alberta (2018). *Climate Leadership Plan Implementation Plan 2018-2019*. 18 p.
- Gouvernement du Canada (2019a). *Guide de préparation d'une description initiale de projet et d'une description détaillée de projet en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact* (<https://www.canada.ca/en/impact-assessment-agency/services/policy-guidance/practitioners-guide-impact-assessment-act/guide-preparing-project-description-detailed-project-description.html>). <https://www.canada.ca/en/impact-assessment-agency/services/policy-guidance/practitioners-guide-impact-assessment-act/guide-preparing-project-description-detailed-project-description.html> Consulté le 20 octobre 2019.
- Gouvernement du Canada (2019b). *Version préliminaire de l'évaluation stratégique des changements climatiques*. 25 p.
- IES (Independent Environmental Consultants) (2018). *Milestone 3 – Final SEA Report – Strategic Environmental Assessment of Wood Buffalo National Park World Heritage Site* (mai 2018).
- Natural Regions Committee (2006). *Natural Regions and Subregions of Alberta*. Compiled by D.J. Downing et W.W. Petapiece. Government of Alberta Pub. No. T/852. 264 p.
- Parcs Canada. 2019. *Plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo*. 96 p.
- RSCEP (Groupe d'experts de la Société royale du Canada) (2010). *Les impacts sur l'environnement et la santé de l'industrie des sables bitumineux du Canada*. Rapport. La Société royale du Canada. Les Académies des arts, des lettres et des sciences du Canada (décembre 2010).

ANNEXE B

Abréviations, sigles et glossaire

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

Abréviation/sigle	Définition
%	pourcentage
\$	dollars (canadiens)
p. ex.	par exemple
ACS+	Analyse comparative entre les sexes plus
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
c.-à-d.	c'est-à-dire
LARP	Lower Athabasca Regional Plan
PASS	<i>Permanent Aquatic Storage Structure</i> (Structure de stockage aquatique permanente)
MRWB	Municipalité régionale de Wood Buffalo
TRO	<i>Tailings Reduction Operations</i> (Opérations de réduction des résidus)

GLOSSAIRE

Terme	Définition
Mine de base	Activités minières (concession 86/17, mine Steepbank, mine Millennium et mine North Steepbank Extension) qui font partie de l'usine de base.
Usine de base	L'usine de traitement de sables pétrolifères et les mines associées de Suncor (concession 86/17, mine Steepbank, mine Millennium et mine North Steepbank).
Installations de l'usine de base	Usines de traitement de sables pétrolifère et installations qui font partie de l'usine de base.
Bitume	Un hydrocarbure noir, très visqueux, ressemblant à du goudron, ayant une densité API (American Petroleum Institute) d'environ 9 (gravité spécifique d'environ 1,0). Il s'agit d'un mélange de composés organiques complexes.
Mousse de bitume	Bitume entraîné par l'air, d'aspect mousseux, qui est le produit du processus d'extraction primaire.
Installations de production de mousse de bitume	Un terme collectif utilisé pour décrire l'usine de préparation du minerai et les installations d'extraction primaire.
Forêt boréale	Forêt poussant dans des environnements de haute latitude où le gel dure de six à huit mois et dans laquelle les arbres peuvent atteindre une hauteur minimale de 5 mètres et un couvert de 10 %. Les zones de la forêt boréale sont couvertes de terres boisées composées d'arbres, tels que le pin, l'épicéa, le mélèze laricin, le sapin, le peuplier et le bouleau. La forêt boréale comprend également des lacs, des rivières et des terres humides. Elle abrite un large éventail de mammifères, d'oiseaux, d'insectes, de champignons et de micro-organismes.
Résidus grossiers	Les résidus grossiers, un sous-ensemble des résidus d'extraction primaire, sont composés d'environ 71 % à 76 % en poids de particules grossières (sable), 18 % à 22 % en poids d'eau et 5 % à 10 % en poids de particules fines (argiles).

Terme	Définition
Zones de résidus	Bassins de retenue aménagés pour contenir les résidus et les effluents confinés par des barrages constitués de matériaux tels que des résidus grossiers, des morts-terrains et d'autres déchets miniers adaptés à la construction.
Zone de résidus externe	Une zone de résidus qui est située à l'extérieur de la fosse minière. Les zones de résidus externes sont confinées par des digues faites de résidus et de morts-terrains.
Plan de compensation pour les pêches	Un plan pour compenser les effets d'un projet sur les habitats productifs des poissons, afin d'aider à maintenir et à améliorer la durabilité et la productivité continue des pêches en aval.
Résidus fluides	Les résidus fluides sont un sous-ensemble du flux de résidus grossiers, composé de particules fines, d'eau et de bitume, qui n'est pas capturé dans la matrice de résidus grossiers au moment du dépôt, et qui s'accumule dans la zone de résidus séparément des résidus grossiers. Les résidus fluides contiennent plus de 5 % en poids de solides en suspension et ont une résistance au cisaillement, non drainés, inférieure à 5 kilopascals (selon la directive 085 de l'Alberta Energy Regulator – Fluid Tailings Management for Oil Sands Mining Projects).
Gaz à effet de serre	Des gaz tels que le dioxyde de carbone (CO ₂), la vapeur d'eau, le méthane (CH ₄), l'oxyde nitreux (N ₂ O) et d'autres gaz à l'état de traces qui piègent la chaleur dans l'atmosphère, produisant ainsi l'effet de serre.
Sulfure d'hydrogène	Le sulfure d'hydrogène est un composé chimique de formule H ₂ S. C'est un gaz incolore d'hydrure de chalcogène ayant une odeur caractéristique d'œuf pourri.
Lower Athabasca Regional Plan	Le Lower Athabasca Regional Plan (LARP) (plan régional du Bas-Athabasca) est une feuille de route complète, avant-gardiste et juridiquement contraignante qui améliore la gestion environnementale du gouvernement de l'Alberta, répond aux pressions de la croissance et soutient le développement économique. C'est le premier des sept plans régionaux auxquels l'Alberta s'est engagée en vertu de son cadre d'aménagement du territoire (Land-use Framework) novateur. Le plan régional prend en compte les effets cumulatifs de toutes les activités sur l'air, l'eau et la biodiversité. Il établit de nouveaux cadres environnementaux avec des limites pour protéger la qualité de l'air et des eaux de surface et augmente la superficie totale des terres conservées dans la région à plus de deux millions d'hectares.
Fosse de la mine	Les zones où le minerai de sables pétrolifères est exploité.
Gisement de sables pétrolifères	Un gisement de sables contenant un hydrocarbure lourd (bitume) dans l'espace intergranulaire des pores de sables et de particules à grain fin. Les sables pétrolifères typiques comprennent environ 10 % en poids de bitume, 85 % en poids de sable grossier (>44 µm) et une fraction de fines (<44 micromètres).
Morts-terrains	Les morts-terrains sont les matériaux qui se trouvent au-dessus du gisement de sables pétrolifères exploitables. Les morts-terrains sont enlevés lors de l'exploitation minière à ciel ouvert et peuvent être déposés dans des zones de stockage externes, remblayés dans des zones de la fosse de la mine, utilisés dans le cadre d'activités de remise en état ou utilisés aux fins de construction. Les morts-terrains qui présentent des caractéristiques de résistance spécifiques peuvent être utilisés pour la construction de barrages destinés à contenir des fluides, tels que de l'eau et/ou des résidus.
Installation de préparation du minerai	L'installation de production de bitume où le minerai de sables pétrolifères exploité est broyé (calibré) et mélangé avec de l'eau chaude/tiède pour former une boue qui peut être pompée vers l'usine d'extraction primaire.

Terme	Définition
Particules	Désigne tout mélange de particules solides ou de gouttelettes liquides qui restent en suspension dans l'atmosphère pendant des périodes de temps appréciables. Il peut s'agir par exemple de particules de sel et de poussière ou de gouttelettes d'eau et d'acides.
Structure de stockage aquatique permanente	Un procédé qui implique le traitement des résidus fluides avec à la fois une floculation et une coagulation en ligne suivies d'un dépôt dans une zone de stockage dédiée, où l'eau est exprimée à partir des résidus. L'objectif est de créer un dépôt qui peut ensuite être remis en état par recouvrement avec de l'eau afin de développer un écosystème aquatique viable.
Usine d'extraction primaire	Une usine de traitement où les sables pétrolifères sous forme de boue provenant de l'usine de préparation du minerai sont séparés en une mousse de bitume et un flux de résidus. La mousse de bitume est acheminée par pipeline à l'usine d'extraction secondaire. Les résidus de l'usine d'extraction primaire sont acheminés vers la zone de résidus externe par pipeline.
Projet	Le projet de prolongement de la mine de base de Suncor Énergie Inc.
Remise en état	Le retour des terres perturbées ou des friches à un état de capacité utile. La remise en état est le lancement du processus qui mène à un paysage durable, y compris l'aménagement de formes de terrain stables, de systèmes de drainage et de terres humides, ainsi que la reconstruction du sol, l'ajout de nutriments et la revégétalisation. Cela constitue la base de la succession naturelle vers des écosystèmes matures adaptés à une variété d'utilisations finales.
Revégétalisation	Le processus de remise en place de végétaux et de reconstruction du sol sur les terres perturbées.
Usine d'extraction secondaire	L'usine d'extraction primaire reçoit la mousse de bitume provenant de l'usine d'extraction primaire et elle la dilue avec un hydrocarbure léger (naphta) avant de la soumettre à un procédé de centrifugation pour produire un produit bitumineux propre qui sera raffiné dans les unités de valorisation. Le sous-produit résiduel de cette usine est un flux de résidus (résidus de traitement de la mousse).
Soufre réduit total	Terme utilisé pour décrire collectivement le sulfure d'hydrogène et les mercaptans.
Utilisation traditionnelle des terres	Utilisation des terres par des groupes autochtones pour la récolte de ressources traditionnelles telles que les animaux sauvages, les poissons ou les plantes, ou à des fins culturelles telles que les cérémonies ou le camping.
Opérations de réduction des résidus	Les opérations de réduction des résidus sont une approche holistique de la gestion des résidus qui comprend des décharges de sable, des systèmes de transfert et de stockage des fluides et des zones de stockage dédiées.
Unité de valorisation	Installation de traitement du pétrole lourd ou du bitume permettant de réduire la densité et la viscosité du pétrole et d'en améliorer la valeur.
Composés organiques volatils	Les composés organiques volatils sont des composés qui se transforment facilement en vapeurs ou en gaz. Ils ont une pression de vapeur élevée à température ambiante ordinaire. Ils sont libérés par la combustion de combustibles tels que l'essence, le bois, le charbon ou le gaz naturel.